

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	39 (2009)
<b>Artikel:</b>	Genève, centre mondial du mouvement anti-bolchevique durant l'Entre-deux-guerres : l'Entente internationale anticomuniste de Théodore Aubert
<b>Autor:</b>	Caillat, Michel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002719">https://doi.org/10.5169/seals-1002719</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Genève, centre mondial du mouvement anti- bolchevique durant l'Entre-deux-guerres : l'Entente internationale anticommuniste de Théodore Aubert**

---

**par Michel Caillat**

---

## **Introduction**

L'histoire de l'Entente internationale anticomuniste (EIA) est liée de manière indissoluble à l'itinéraire personnel d'un homme, l'avocat genevois Théodore Aubert. La création de cet organisme, en 1924, constitue en effet l'aboutissement logique de l'engagement sans restriction de son fondateur au service des valeurs religieuses, culturelles et politiques défendues par la bourgeoisie genevoise et, plus généralement, par les élites occidentales de son époque. Ces valeurs, confondues dans le langage des fondateurs de l'Entente avec la notion même de civilisation, étaient alors à leurs yeux menacées d'un péril mortel, qui s'incarnait dans la révolution bolchevique et le régime qui en était issu. Leur crainte de voir s'écrouler l'ordre social et politique qu'elles structuraient, déjà ébranlé par une guerre fratricide aux dimensions jamais encore égalées, était renforcée par le prosélytisme contagieux manifesté par les partisans de la révolution mondiale. L'Internationale communiste, au sein de laquelle ceux-ci se rassemblaient, était perçue comme une organisation d'autant plus redoutable que son centre, l'Union soviétique, disposait de ressources potentielles gigantesques, susceptibles d'alimenter de manière inépuisable le réseau tissé depuis Moscou sur l'ensemble du globe pour précipiter l'avènement de la dictature du prolétariat. Seule une organisation équivalente par sa dimension internationale et l'efficacité de son travail de propagande pouvait, selon les fondateurs

de l'Entente, enrayer les progrès du bolchevisme en Europe et dans le reste du monde.

La mise sur pied de cet organisme a été avant tout le produit de la volonté de Théodore Aubert. Elle n'aurait cependant pas été possible sans le concours d'un petit noyau de convaincus, eux-mêmes capables, par leurs fonctions et leur rayonnement propre, d'entraîner l'adhésion de cercles plus larges, condition incontournable pour assurer la viabilité de l'entreprise, notamment sur le plan financier. Ces collaborations indispensables, l'avocat les trouvera dans les réseaux qu'il s'est lentement constitués à travers la famille, l'école, l'Université et durant les quelque quinze premières années de son activité professionnelle.

La création de l'EIA doit également beaucoup à la rencontre d'Aubert avec le Dr Georges Lodygensky, un chirurgien militaire russe, dont l'avocat fait la connaissance en 1920, alors que celui-ci est en mission pour la Croix-Rouge de l'armée du général Denikine, et qui s'établit durablement à Genève à la fin de 1920, où il entretient des contacts étroits avec les milieux monarchistes légitimistes. Les deux hommes peuvent être en effet considérés comme les chevilles ouvrières d'une organisation qui, durant quelque vingt-cinq ans, tentera, sur une base privée, de coordonner et d'intensifier sur le plan international les efforts entrepris dans les différents États pour lutter contre les entreprises réelles, ou supposées telles, des propagateurs de la révolution mondiale et de leurs chefs, basés à Moscou.

Il convient cependant de préciser que l'EIA, si elle se revendique dès sa fondation – juin 1924 – comme le centre du mouvement anti-bolchevique mondial, ne détient en aucune manière le monopole de l'anticommunisme, une attitude alors partagée par l'ensemble des sensibilités politiques – libertaires et sociaux-démocrates compris –, à l'exception bien entendu des communistes eux-mêmes, et ne cherche nullement à fédérer ces différentes oppositions au bolchevisme. Celles-ci revêtent des formes multiples, que l'historien français Jean-Jacques Becker a regroupées sous sept dénominations différentes : l'anticommunisme de circonstance, lequel se manifeste surtout en 1918 chez les alliés de la Russie, qui reprochent au nouveau régime sa trahison ; l'anticommunisme d'indifférence, qu'on peut définir comme une sorte d'imperméa-

bilité culturelle au communisme, manifestée en particulier par les Anglo-Saxons ; l'anticommunisme de dénonciation, lequel, sans être une opposition de principe au communisme, condamne les crimes commis par ceux qui s'en réclament au nom d'une éthique des droits de l'homme ; l'anticommunisme de classe, caractéristique des possédants ; l'anticommunisme de gauche, aux nuances aussi variées que ses diverses composantes ; l'anticommunisme idéologique, marque des mouvements nationalistes et fascistes, dans la mesure où ceux-ci justifient leur existence par la nécessité du combat contre le communisme ; enfin, l'anticommunisme de valeurs, professé par la droite bourgeoise, qui considère que les fondements de la société libérale – ordre, propriété, famille, patrie – sont menacés par le communisme<sup>1</sup>.

L'anticommunisme des dirigeants de l'EIA appartient clairement à la dernière de ces catégories. Leur discours est toutefois imprégné de considérations qui relèvent pour une bonne part d'une attitude de classe et se moule dans un cadre idéologique rigide, porteur, « comme le communisme, d'un certain nombre de valeurs, de croyances et de mythes », pour reprendre les termes de l'historien Jean-François Fayet<sup>2</sup>. C'est ainsi que, à l'instar de leurs adversaires, la perception du phénomène communiste par les dirigeants de l'EIA repose dans une grande mesure sur des fantasmes – un centre omniscient à la tête d'une organisation tentaculaire, le complot permanent, l'ingérence étrangère –, et apparaît de ce fait décalée par rapport à la réalité. Tant l'influence que les possibilités d'action des communistes, accusés d'être à l'origine du moindre mouvement de contestation sociale ou politique, sont en effet systématiquement grossies. Les informations proprement dites sur le communisme véhiculées par l'EIA sont souvent exactes. Le problème est qu'elles sont réinterprétées selon des schémas de pensée préétablis qui, en l'absence d'esprit critique, autorisent les amalgames et les manipulations, leur conférant ainsi la cohérence et la signification désirées. Ainsi recomposées et expliquées, ces informations sont alors aptes à l'usage politique qu'on leur destine. Et, lorsque les indices de ce qui

<sup>1</sup> Jean-Jacques BECKER, « Aspects de l'anticommunisme : Avant-propos », in *Communisme*, n° 62/63 (2000), pp. 3-10.

<sup>2</sup> Jean-François FAYET, « L'anticommunisme est-il vraiment un sujet d'histoire ? L'exemple suisse », in *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Michel CAILLAT et al. (éd.), Zürich, Chronos, 2009, pp. 11-22.

ne peut être qu'une conspiration communiste manquent, surgissent opportunément des faux, qui sont alors facilement acceptés, car, s'il y a complot, les preuves de celui-ci existent et il suffit de les chercher. Cette attitude intellectuelle entretient par ailleurs une logique de guerre civile, qui s'illustre en Suisse de manière éloquente au moment de la grève générale de novembre 1918, où l'on assiste à l'éclosion en quelques jours de milices bourgeois dans la plupart des villes, dont certaines armées, pour réprimer ce qui ne peut être qu'une tentative révolutionnaire, orchestrée par Moscou<sup>3</sup>.

On ne s'étonnera pas alors que les zélateurs de l'anticommunisme ainsi défini aient décliné les concours offerts par des personnalités de sensibilité politique différente. Ceci ne les empêche pas toutefois d'utiliser le matériel, au contenu informatif souvent meilleur que le leur, produit par les socialistes-révolutionnaires ou les mencheviks en exil, dans la mesure où ce recours conforte l'exactitude proclamée de leurs propres observations. On ne s'étonnera pas non plus du fait que, dans leur pratique politique, c'est à l'ensemble de la gauche qu'ils s'opposent, ses représentants même modérés étant stigmatisés comme autant d'auxiliaires consciens ou inconscients du projet de révolution mondiale élaboré à Moscou. C'est ainsi que l'initiative fiscale lancée par les socialistes en septembre 1921, préconisant un prélèvement unique sur les fortunes supérieures à

<sup>3</sup> Sébastien GUEX, « À propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la Première Guerre mondiale », in *Pour une histoire des gens sans Histoire – Ouvriers, excluEs et rebelleS en Suisse, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, textes réunis par Jean BATOU, Mauro CERUTTI et Charles HEIMBERG, Lausanne, Ed. d'En Bas, 1995, pp. 255-264. Les milieux modérés en Suisse s'interrogent d'ailleurs sur l'attitude bienveillante des autorités envers les milices bourgeois dont elles ont largement encouragé la formation. Le 8 avril 1922, *Le Genevois*, organe du parti radical cantonal, rend compte d'une conférence de Théodore Aubert sur les organisations de défense sociale, qui, à entendre l'avocat genevois, permettraient « l'épanouissement de la démocratie » et ne seraient rien moins qu'une sorte de « gouvernement du pays par le citoyen », lequel « doit savoir descendre dans la rue quand l'ordre est troublé ». Le journaliste qualifie ces propos d'irresponsables, rappelant à ses lecteurs que si un pays est gouverné par « le » citoyen et non par le gouvernement chargé d'exécuter les décisions prises par les assemblées législatives, « c'est la guerre civile » qui s'installe. « Quant à descendre dans la rue sous prétexte de protéger l'ordre, c'est provoquer le désordre », poursuit le collaborateur du *Genevois*, qui ajoute: « Seules, les autorités constituées ont qualité pour apprécier si l'ordre est troublé et ont le droit de le rétablir. M. Aubert a sans doute de bonnes intentions, mais il prêche le massacre » (Coupure de presse tirée du *Genevois*, 8 avril 1922. AEG, Archives de la Chambre de Commerce genevoise, Chemise O-472: Lutte contre le bolchevisme [Unions civiques ; fascisme ; Entente internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale], Dossier I: va de 1919 à fin 1925).

80'000 francs, est décrite par Aubert comme « un attentat sournois contre notre patrie ». En effet, « masqué sous une apparence humanitaire », le projet viserait, « *conformément au programme de Lénine*, à disloquer l'appareil économique de la Suisse tout en enlevant à ses citoyens toute confiance dans les institutions du pays »<sup>4</sup>. Confrontées à un complot révolutionnaire permanent, les sociétés occidentales ne doivent, selon cette analyse, céder à aucune revendication du mouvement ouvrier et sont invitées à lutter avec la dernière énergie contre « l'étatisme », frère jumeau du socialisme marxiste et lit de la subversion.

La lutte contre la 3<sup>e</sup> Internationale constitue la bannière sous laquelle les dirigeants de l'EIA mènent un projet politique qu'il est permis de qualifier de réactionnaire, au sens strict du terme, et dont le volet social s'inspire de la doctrine de collaboration de classes prônée par l'Église catholique. On retrouve sans surprise ces hommes au côté des éléments les plus conservateurs de la bourgeoisie, dans les campagnes souvent acharnées que celle-ci engage entre les deux guerres mondiales contre toute proposition ou revendication de démocratisation sociale et politique de la société, que ce soit lors de la poussée du mouvement ouvrier, en 1917-1919, au moment du vote sur l'initiative fiscale, fin 1922, ou encore durant la crise des années 1930. Il en va de même sur le plan international. Au nom de l'anticommunisme, l'EIA défendra la suprématie « blanche » en Afrique et en Asie, le maintien des priviléges des possédants en Espagne, remis timidement en cause par le gouvernement républicain, la mainmise du Japon sur la Chine ou la destruction par l'Allemagne nazie de l'État tchécoslovaque, qualifié de « place d'armes rouge »<sup>5</sup>, et se déchaînera contre l'antifascisme<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Théodore AUBERT, *Après le 3 décembre : Fascisme ou Retour à la Liberté?* Genève, Sonor S. A., décembre 1922, pp. 3-4 (l'italique est de l'auteur).

<sup>5</sup> « La presse rouge et les agences de propagande redoublent d'efforts pour détruire les résultats de Munich, accentuer la lutte pour la révolution. Leur mot d'ordre général est de recréer la *psychose de guerre*. Et puisque la place d'armes rouge de Prague n'existe plus, toute l'attention se concentre sur la Suisse » ([Prob. Théodore Aubert, « Analyse de la situation internationale après Munich »], octobre 1938, Bibliothèque de Genève [désormais : BGE], Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1939-1943).

<sup>6</sup> « On sait que la politique des Soviets et du Komintern avait pour but d'envenimer le plus possible les rapports entre les États européens et de dresser les « démocraties » (dont celle de Staline !) contre les dictatures. Pour atteindre ce résultat, un vaste mouvement, dit « antifasciste » fut organisé par les « fronts populaires ». Ces derniers englobaient les éléments

## L'itinéraire d'un bourgeois conservateur: de l'helvétisme à la formation des gardes civiques

La figure centrale de ce projet politique de conservation sociale, Théodore Aubert, voit le jour à Genève en 1878, dans une vieille famille protestante et fortunée. Après des études de droit à l'Université de la ville et un passage à « Zofingue »<sup>7</sup>, il devient avocat en 1901<sup>8</sup>, et se spécialise en affaires civiles<sup>9</sup>. Il milite chez les libéraux-conservateurs et entre au parti démocratique<sup>10</sup>, qu'il quittera lors des élections de novembre 1917<sup>11</sup>. Celui-ci, ancêtre du parti libéral actuel, est, comme aujourd'hui, le représentant des intérêts de la haute bourgeoisie protestante. Il possède un organe de presse, largement répandu en dehors des frontières cantonales, le *Journal de Genève*, dont le père de Théodore, Henri Aubert, agent

---

de gauche, prolétaires, intellectuels et bourgeois; le Komintern mettait provisoirement une sourdine à sa campagne pour la lutte des classes et se déclarait prêt à collaborer avec les éléments non prolétaires, pourvu qu'ils servent sa politique. D'innombrables associations antifascistes furent fondées: le mouvement « Paix et Liberté », le fameux RUP, le mouvement des « Jeunes pour la Paix », etc. Un grand nombre d'organisations internationales déjà existantes furent noyautées et leur activité dirigée conformément aux instructions du Komintern. Citons: la Société pour la SdN, qui conclut un accord avec le RUP. L'opinion publique, ainsi travaillée, devait permettre *l'éclosion d'une guerre antifasciste* dès que les circonstances le permettraient. La controverse germano-tchèque fut considérée par Moscou comme étant particulièrement favorable et comme pouvant servir de point de départ au conflit. L'URSS, après avoir envenimé ce différend, se serait réservée le rôle d'arbitre. Elle aurait fomenté des mouvements révolutionnaires aussi bien dans les pays démocratiques que dans les pays à régime dictatorial. *Cette nouvelle guerre mondiale devait par conséquent aboutir à une nouvelle révolution bolchevique européenne* » (*ibid.*, l'italique est de l'auteur).

<sup>7</sup> Voir les comptes rendus des réunions de Zofingue (Archives d'Etat de Genève [désormais : AEG], Archives privées 192.3.22).

<sup>8</sup> Dmitri Novik, *Théodore Aubert et son œuvre – Le mouvement international contre le bolchevisme*, Genève, Éd. de l'Entente internationale anticomuniste, 1932, p. 5.

<sup>9</sup> Aubert collabore avec Frédéric Verdier (1853-1932), avocat d'affaires, capitaine d'artillerie, élu au Conseil municipal de Plainpalais sous l'étiquette démocratique en 1882. Adjoint au maire en 1895, il préside aux destinées de la commune en 1910 (n. s., « Mort de Frédéric Verdier », *Journal de Genève*, 4 mars 1932).

<sup>10</sup> Les archives du parti national démocratique genevois sont déposées aux Archives de l'État de Genève. Malheureusement très incomplètes, surtout sur la période antérieure à 1920, elles ne permettent pas de connaître la date à laquelle Th. Aubert s'affilie à cette organisation politique. On n'y trouve également aucune trace des conflits internes qui ont déchiré le parti durant la Première Guerre mondiale ni de son rôle au moment de la grève générale de 1918.

<sup>11</sup> Lettre du président et du secrétaire du Cercle démocratique à Th. Aubert, 4 janvier 1918, et de Th. Aubert au président et aux membres du Comité du Cercle démocratique genevois, 14 janvier 1918, (BGE, Archives EIA, Fonds 2004/13).

de change, est un des administrateurs<sup>12</sup>, tout comme son beau-père d'ailleurs, le banquier Henri Chauvet, dont il a épousé la fille Anne en 1906<sup>13</sup>. Chrétien engagé, il participe activement à la vie religieuse de la cité.

Dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, Théodore Aubert écrit quelques romans<sup>14</sup>, qui, par leur thématique, rattachent leur auteur à l'helvétisme, un courant littéraire et politique animé par Gonzague de Reynold et Robert de Traz. Ces nostalgiques du régime républicain et aristocratique de la Confédération d'avant 1789 sont en effet les chantres d'un nationalisme fondé sur une lecture mythique de l'histoire, et dont les caractères principaux peuvent se décliner de la manière suivante : rejet du cosmopolitisme, qu'incarne l'Étranger – menace permanente pour l'identité suisse –, et, surtout, le Juif, lequel, grâce à sa puissance financière, promet de réduire la Suisse à un bazar où les traditions ne survivront que sous la forme édulcorée d'attractions touristiques ; culte de l'armée et de la discipline qui prépare à la violence – magnifiée – de la guerre et au sacrifice ultime ; enfin rejet du féminisme, au nom d'une vision patriarcale de la société<sup>15</sup>. Quant au socialisme, il est perçu comme

<sup>12</sup> Archives de la Ville de Genève, J.-G. 2. 1. 1, « Procès-verbaux des assemblées générales, 1873-1943 ».

<sup>13</sup> Anne Émilie Clara Chauvet (1887-1967), fille d'Henri Chauvet, petite-fille de Marc-Louis Chauvet et Marie Cramer (*Filiations protestantes*, réunies par Éric BUNGENER, vol. II : Suisse, t. 1, p. 9). L'arrière-grand-mère d'Anne Chauvet est la sœur du grand-père de Lucien Cramer (Société genevoise de Généalogie : [www.gen-gen.ch](http://www.gen-gen.ch), 2002-2004 ; ce site indique 1907 pour la date du mariage). Henri Chauvet est également membre du Conseil d'administration du *Journal de Genève*, dont il sera président de 1911 à 1913 (Archives de la Ville de Genève, J.-G. 2. 1. 1, « Procès-verbaux des assemblées générales, 1873-1943 »).

<sup>14</sup> *Emérentienne*, Genève, Atar, 1908 ; *1814, roman historique genevois*, Genève, Atar, 1912 ; *La brève carrière de Jean Lerat, roman historique sur la Terreur genevoise*, Genève, Atar, 1914.

<sup>15</sup> Il suffit de parcourir l'enquête révélatrice lancée en 1910 par de Traz dans la *Voile latine* sur le problème des étrangers, présenté comme « un des plus graves de ceux qui se posent actuellement en Suisse » (« Enquête sur la question des étrangers en Suisse », in *La Voile latine*, 6<sup>e</sup> année, n° 2, février 1910, p. 53). Selon de Traz, « l'étranger pullule chez nous », et « dans 50 ans il y aura en Suisse autant d'étrangers que de Suisses », donc « dans 51 ans il y en aura davantage ». Cette campagne xénophobe se poursuit en s'intensifiant dans les *Feuillets*, la plus importante des revues qui succèdent à la *Voile latine*, disparue à la fin 1910. Les assertions non vérifiées, les amalgames douteux, le colportage de rumeurs, – procédés couramment utilisés par le directeur des *Feuillets*, Robert de Traz, et ses collaborateurs, – se colorent d'un racisme grossier, popularisé par les théoriciens du darwinisme social, d'un antisémitisme qui se veut élégant et d'un antiféminisme, qui pour être de salon, n'en est

un article d'importation, une manifestation de l'emprise étrangère qui gangrène le pays<sup>16</sup>.

Dès que commence la Grande Guerre, le premier-lieutenant Aubert, qui a été l'un des premiers membres de la Nouvelle Société helvétique (NSH), créée à l'initiative de Reynold le 1<sup>er</sup> février 1914, et dans laquelle les jeunes représentants du nationalisme helvétique côtoient les notables du pays, dont une forte proportion d'officiers supérieurs<sup>17</sup>, salue le sacrifice de la jeunesse européenne sur les champs de bataille. Pour lui l'héroïsme militaire représente non seulement la forme la plus achevée du patriotisme, mais agit comme un ferment civilisateur<sup>18</sup>. Tout en partageant les positions favorables aux puissances

pas moins révélateur de l'angoisse diffuse des promoteurs de la nouvelle droite helvétique devant des revendications qui remettent en cause ce qui leur apparaît comme une hiérarchie naturelle fondamentale, consacrée par les textes bibliques. En ce qui concerne la xénophobie, lire : [Robert de TRAZ], « Notes – La conquête de la Suisse (suite) », in *Les Feuilles, Revue mensuelle de culture suisse*, Robert de TRAZ (dir.), Genève, Albert Kündig, 2<sup>e</sup> année, N° 23-24, novembre décembre 1912, p. 419 : « Est-il vrai qu'aux dernières manœuvres une batterie fut injuriée par des étudiants étrangers appartenant à une Université romande, qu'une plainte fut déposée, transmise par le Département militaire au Département de l'Instruction publique, et que celui-ci refusa de poursuivre « parce qu'il ne fallait pas faire du tort à l'Université », ni causer d'ennui aux étudiants métèques ? [...] Est-il vrai qu'ailleurs on nomma privatdocent à l'Université un étranger pas même bachelier, sur le désir exprès d'une grande dame exotique ? La rubrique reste ouverte ». Robert de Traz, parmi les traits les plus odieux qu'il relève dans le Congrès pour la paix réuni à Genève à la fin septembre 1912, cite la déclaration du président de la délégation italienne, monté à la tribune « pour « flétrir » la guerre italo-turque, cette guerre où l'honneur de son pays était engagé, cette guerre qu'avait voulu son roi, cette guerre où s'étaient noblement sacrifiés tant de ses compatriotes moins bavards » (Robert de TRAZ, « La foire pacifiste », in *Les Feuilles*, 2<sup>e</sup> année, n° 22, octobre 1912, pp. 335-343). Pour l'antisémitisme, lire les « Notes », probablement rédigées par Robert de Traz in *Les Feuilles*, 2<sup>e</sup> année, n° 14, février 1912, pp. 71-72, et surtout les « Equations, boutades et maximes » d'Henri Odier, né en 1873, rédacteur à *l'Express de Genève* (Alain CLAVIEN, *Les Helvétistes : intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, Ed. d'En Bas, p. 223), in *Les Feuilles*, 3<sup>e</sup> année, n° 34, octobre 1913, pp. 337-344. Parmi celles-ci, qui font également la part belle aux clichés antiféministes les plus éculés, on relèvera : « Le Juif est plus volontiers circoncis que concis. » (p. 337) et : « La dispersion des Juifs est un châtiment. Soit ! Mais pour qui ? » (p. 340). Sur le racisme et l'antiféminisme des promoteurs de la nouvelle droite helvétique et des collaborateurs des *Feuilles* en particulier, lire Hans-Ulrich JOST, *Les Avant-gardes réactionnaires – La naissance de la nouvelle droite en Suisse, 1890-1914*, Lausanne, Éd. d'En Bas, 1992, pp. 96 sq. : « La race des petits seigneurs alpins ».

<sup>16</sup> Voir, à titre d'exemple, n. s., « Notes », in *Les Feuilles*, 2<sup>e</sup> année, n° 22, octobre 1912, p. 344.

<sup>17</sup> CLAVIEN, *Les Helvétistes* , pp. 285-286.

<sup>18</sup> Théodore AUBERT, *La Conscience helvétique – Appel à tous les Suisses*, Genève,

alliées de la bourgeoisie romande, il exhorte ses compatriotes à ne pas oublier cependant qu'ils sont « suisses avant tout » et à ne pas perdre de vue ce qui fait la spécificité de leur patrie commune, l'union des cultures latine et germanique<sup>19</sup>. Il dénonce une nouvelle fois les influences étrangères qui divisent les Suisses et compromettent la cohésion du pays<sup>20</sup>. L'exaltation de l'esprit patriotique et militariste manifestée par Aubert se conjugue toutefois sans problème avec son engagement humanitaire, à l'instar des membres du CICR – presque tous des officiers. Entre mars 1917 et juin 1919, Aubert effectue, pour le compte soit du Département politique fédéral, soit du CICR, plusieurs visites de camps de prisonniers en France et en Allemagne<sup>21</sup>.

Lorsque se profile la menace d'une grève générale en Suisse, au début novembre 1918, Aubert, qui considère celle-ci comme le résultat de l'ingérence de Moscou, est le fer de lance du mouvement des gardes civiques, à la formation duquel il contribue de manière décisive en utilisant le réseau des sections locales du Club alpin suisse dont il est alors le vice-président<sup>22</sup>. Au printemps 1919, l'avocat est un des protagonistes de la création de la Fédération patriotique suisse (FPS)<sup>23</sup>. Membre du comité directeur de celle-ci, Aubert prend la

Imp. de la Tribune de Genève, octobre 1914, p. 6: « Jugeons les faits, les régimes, non les peuples. Respectons toutes les nations qui combattent, respectons-les, malgré les fautes que certaines, beaucoup peut-être, parmi elles commettent ; car ces nations luttent et souffrent par patriotisme. La fleur de la jeunesse d'Europe tombe sur les champs sanglants. Saluons son héroïsme et sa foi. L'obstination sublime qu'elle apporte à la bataille démontre à l'Histoire que l'Européen a gardé le courage et l'esprit de sacrifice et qu'il est digne encore de porter en lui les espoirs de la civilisation. De la mort, la vie ressuscite. »

<sup>19</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 10-11.

<sup>21</sup> AFB E 2020 1/15, Dossier Th. Aubert; Archives du CICR, 432/II/26, 1 et 2, « Délégation neutre à Berlin, novembre 1918 »; « Rapport de MM. Théodore Aubert et lieutenant-colonel [Édouard] Bordier sur leurs visites aux compagnies de prisonniers de guerre des régions libérées en France, mai-juin 1919 », in CICR, *Documents publiés à l'occasion de la Guerre (1914-1919)*, Genève, Georg, 1919 (Archives du CICR, 432/II/28).

<sup>22</sup> N. s., « Quelques souvenirs concernant la création de l'Union civique en automne 1918 », BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1938; Théodore AUBERT, « Communication confidentielle relative aux organisations créées par l'Union civique suisse de Genève », 29 avril 1919, in AEG, Archives de la Chambre de Commerce genevoise, Chemise O-472 : Lutte contre le bolchevisme (Unions civiques; fascisme; Entente internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale), Dossier I: va de 1919 à fin 1925. Sur la grève générale de novembre 1918, lire Marc VUILLEUMIER, « La Grève générale de 1918 en Suisse », in *La Grève générale de 1918 en Suisse*, par Marc VUILLEUMIER et al., Genève, Éd. Grounauer, 1977, pp. 7-59.

<sup>23</sup> Théodore AUBERT, vice-président de l'Union civique suisse, « Communication confiden-

direction de son secrétariat romand en août 1919<sup>24</sup> et profite de ses missions pour le compte du CICR et du Département politique pour nouer des contacts avec les organismes de défense sociale similaires de France, de Belgique des Pays-Bas et d'Allemagne<sup>25</sup>.

À la fin de l'été 1920, le rayonnement des milices helvétiques dans les milieux conservateurs français et belges incite Aubert à envisager une collaboration internationale plus étroite entre les diverses organisations bourgeoises de défense sociale. Aussi la FPS invite-t-elle les directions respectives des dites organisations à déléguer un représentant à une conférence, convoquée pour les 29 et 30 novembre à Lucerne, afin d'étudier le projet d'une Centrale internationale de renseignements. Celle-ci devrait avoir pour but de rendre compte de l'évolution du mouvement révolutionnaire international dans des rapports élaborés périodiquement et largement distribués. Elle pourrait de surcroît transmettre directement aux autorités concernées des informations confidentielles concernant, par exemple, une activité subversive à caractère transnational ou des franchissements illégaux de frontière, communications intéressant au premier chef les responsables politiques et policiers<sup>26</sup>.

L'absence d'une représentation française<sup>27</sup>, les rivalités qui opposent certaines délégations entre elles révèlent l'amateurisme des promoteurs de la réunion, lesquels se sont simplement efforcés de rassembler le plus d'organisations possible, sans se préoccuper des

tielle relative aux organisations créées par l'Union civique suisse de Genève », 29 avril 1919 (AEG, Archives de la Chambre de Commerce genevoise, Chemise O-472: Lutte contre le bolchevisme [Unions civiques; fascisme; Entente internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale], Dossier I: va de 1919 à fin 1925). Aubert rédige le p.-v. français de l'assemblée, dirigée par Bernoud (Andreas THÜRER, *La Fédération patriotique suisse 1919-1929*, thèse en cours, annexe, p. 64).

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>25</sup> NOVIK, *Théodore Aubert et son œuvre*, p. 8: « Aubert prit aussi contact avec les chefs des unions civiques de France, d'Allemagne, de Belgique et de Hollande, élargissant ainsi ses relations internationales, dont il avait posé les premiers jalons au cours de ses différentes missions. Ces relations lui servirent plus tard ».

<sup>26</sup> Lettre du Comité directeur de la FPS à G. Motta, 23 octobre 1920, citée par Hans Beat KUNZ, *Weltrevolution und Völkerbund – Die schweizerische Aussenpolitik unter dem Eindruck der bolschewistischen Bedrohung, 1918-1923*, Berne, Verlag Stämpfli & Cie, 1981, p. 279.

<sup>27</sup> FPS, « Procès-verbal de la Conférence internationale de Lucerne, 29 et 30 novembre 1920 », pp. 2-3: « Liste des présences de la Conférence des 29 et 30 novembre 1920 à Lucerne », AFB E 2001 (B) 1/5a.

difficultés politiques qui résulteraient inévitablement de l'absence d'une réflexion sérieuse de leur part dans le choix des groupements ou personnalités invités. Au fil des débats, le projet de création d'une Centrale internationale d'informations d'Aubert se délite, et le compromis adopté à la fin de la réunion réduit la construction grandiose envisagée à une forme peu contraignante de collaboration informelle, à laquelle chaque organisation contribuerait selon son bon vouloir<sup>28</sup>.

Le biographe d'Aubert, Dmitri Novik, explique l'échec de la conférence de Lucerne par le manque de fonds, « les participants à la réunion ayant refusé d'entreprendre quoi que ce soit sans capitaux »<sup>29</sup>. Il semble bien pourtant, à la lecture du procès-verbal de la réunion, que les obstacles ont été principalement d'ordre politique. Les méfiances, les frustrations, les rancœurs que suscitaient les conditions imposées aux vaincus par les grandes puissances occidentales lors du règlement du Premier conflit mondial, ont également pesé sur la discussion d'une initiative qui pouvait apparaître aux yeux des représentants allemands comme un moyen de prévenir un éventuel réarmement de leur pays par les nations victorieuses. L'inexpérience, voire la maladresse des organisateurs n'ont pas manqué non plus de nourrir les oppositions à un projet que personne ne paraissait disposé à adopter sous la forme proposée. En outre, les membres de la commission financière de la FPS, par leur réticence à s'engager dans l'aventure, montraient leur peu d'empressement à soutenir un texte défendu finalement par le seul Aubert, avec, peut-être, l'appui de l'Union civique de Genève.

## 1923 : le procès Conradi

Le 10 mai 1923 au soir, Vatzlav Vorovsky, le chef de la délégation soviétique à la conférence réunie à Lausanne après la victoire de la Turquie sur la Grèce, est abattu à bout portant dans la salle à manger de l'hôtel Cecil, où les Russes achèvent leur repas, par Maurice Conradi, un Suisse dont la famille avait émigré en Russie vers 1855. Conradi s'était porté volontaire pour servir sa nouvelle patrie en 1914, puis la cause anti-bolchevique en 1918. Capitaine dans l'armée blanche, il avait été évacué à Gallipoli en octobre 1920,

<sup>28</sup> KUNZ, *Weltrevolution und Völkerrbund*, p. 282-290.

<sup>29</sup> NOVIK, *Théodore Aubert et son œuvre*, p. 9.

avant de revenir en Suisse en juin 1921 et de s'établir à Zurich. L'enquête établit rapidement que cet officier, s'il a agi seul, a préparé son forfait avec l'aide du bureau de la Croix-Rouge russe émigrée à Genève, dirigé par le Dr Georges Lodygensky<sup>30</sup>.

Celui-ci, né en 1888 à Tver, descend d'une vieille famille russe d'origine princière. Fils d'un colonel de l'armée tsariste, il participe en 1914 aux opérations militaires en tant que chirurgien<sup>31</sup>, puis, au début 1915, il est chargé par le grand-duc Michel, frère du tsar, de former à Lemberg (actuellement Lviv), en Galicie, un hôpital militaire dont il sera le médecin chef. Replié à Kiev après l'abandon de Lemberg, l'établissement est converti en hôpital pour officiers<sup>32</sup>. Quand éclate la révolution, en mars 1917, plusieurs membres de sa famille, à commencer par son frère cadet Alexandre, s'engagent résolument au côté des partisans de l'ordre, en soutenant notamment le putsch tenté par le général Kornilov. En décembre 1918, alors que Kiev est aux mains du gouvernement nationaliste ukrainien de Petlioura, le Dr Lodygensky organise une filière d'évasion d'officiers russes destinés à renforcer les cadres de l'armée blanche en Russie méridionale, en leur délivrant de faux papiers. Il poursuit son entreprise en utilisant comme couverture un « Comité international de la Croix-Rouge de Secours aux victimes de la guerre civile », qu'il crée avec le consul de Suisse à Kiev, Gabriel Jenni le 10 janvier 1919<sup>33</sup>. En février 1920, il est chargé

<sup>30</sup> Sur l'assassinat de Vorovsky et le procès de ses auteurs, lire Edgar BONJOUR, *Geschichte der schweizerischen Neutralität*, tome II, 4<sup>e</sup> édition, Bâle, Helbing und Lichtenhahn, 1970, pp. 697 et ss; ainsi que la thèse d'Annetta GATTIKER, *L'affaire Conradi*, Berne/Francfort, Herbert Lang, 1975 et l'ouvrage d'Alfred Erich SENN, *Assassination in Switzerland – The murder of Vatslav Vorovsky*, Université du Wisconsin, 1981; on peut aussi se référer à Annetta GATTIKER, « L'affaire Conradi » in *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, Heft 4, 1976, pp. 707 sq.; Georges PLOMB, « Annetta Gattiker démonte l'affaire Conradi », in *La Suisse*, 22 août 1977; Georg KREIS, « Die Affäre Conradi – ein Stück Weltgeschichte », in *Bündner Zeitung*, 23 avril 1977. Sur l'impact de l'événement sur les relations entre la Suisse et l'Union soviétique, voir Dietrich DREYER, *Schweizer Kreuz und Sowjetstern. Die Beziehungen zweier ungleicher Partner seit 1917*, Zurich, Verlag NZZ, 1989, pp. 88 sq.

<sup>31</sup> Ministère public fédéral, « Procès-verbal d'audition » de Georges Lodygensky, Genève, Police cantonale, 18 janvier 1950 (AFB ??? E 4320 (B) 1990/133/98).

<sup>32</sup> Georges LODYGENSKY, *Une carrière médicale mouvementée. Russie-Genève, 1908-1923*, manuscrit inédit, [sans date, sans lieu], vol. 1, pp. 42 et 54. En janvier 2005, une copie de ce texte a été aimablement offerte par Georges, le fils cadet de l'auteur, à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, où elle se trouve répertoriée sous la cote Ms. fr. 9091/1.

<sup>33</sup> LODYGENSKY, *Une carrière médicale mouvementée*, vol. 2, p. 22.

par le gouvernement contre-révolutionnaire établi en Crimée de se rendre à Genève auprès du CICR pour solliciter des secours destinés aux services sanitaires et l'envoi d'un délégué en Russie méridionale. C'est au cours de cette mission qu'il rencontre Théodore Aubert, et fait la connaissance du banquier René Hentsch. Après l'évacuation définitive des troupes blanches de Crimée, en novembre 1920, il s'installe à Genève, où il prend la tête d'une officine représentant l'ancienne société de la Croix-Rouge russe auprès des organisations internationales<sup>34</sup>.

D'après l'enquête, Conradi se serait rendu à Genève une première fois le 26 mars 1923 pour rencontrer le Dr Lodygensky<sup>35</sup>. Celui-ci l'aurait adressé à son secrétaire, le lieutenant Arcadius Polounine, qui lui avait été envoyé en février 1921 par le commandant de l'armée blanche en exil, le général Wrangel, pour le seconder dans sa tâche<sup>36</sup>. Les deux hommes se seraient revus à l'insu du médecin russe une seconde fois le dimanche 29 avril dans les locaux déserts de la Croix-Rouge émigrée pour mettre au point les détails de l'assassinat.

Polounine est arrêté comme complice trois jours après l'attentat et sa défense confiée à Théodore Aubert, qui, avec le concours actif du Dr Lodygensky, va faire du procès, prévu en novembre 1923, celui du bolchevisme<sup>37</sup>. Tandis que le second nommé s'emploie à recruter les témoins indispensables et que l'avocat de Conradi, le conseiller national radical vaudois Sydney Schopfer, fait éliminer de la liste des jurés potentiels toutes les personnes professant des opinions de gauche ou simplement modérées, ainsi que les intellectuels<sup>38</sup>, une intense campagne se développe dans la presse bourgeoise, mêlant calomnies des victimes et héroïsation des

<sup>34</sup> *Ibid.*, pp. 50-53 ; Georges LODYGENSKY, *Nina, 1888-1959*, 1961, tapuscrit inédit, dont une copie a été aimablement mise à disposition de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) de Genève, sous la cote Ms. fr. 9091/1, par Georges Lodygensky, le fils cadet du docteur, p. 90.

<sup>35</sup> GATTIKER, *L'affaire Conradi*, p. 38 ; SENN, *Assassination in Switzerland*, pp. 44-45.

<sup>36</sup> LODYGENSKY, *Nina, 1888-1959*, 1961, p. 94 ; E. T., « Après le drame de Lausanne – Arrestation d'un complice présumé de l'assassin de Vorovsky », *Tribune de Genève*, 16 mai 1923.

<sup>37</sup> Georges LODYGENSKY, *Face au communisme – Le mouvement anticomuniste international 1923-1950*, [s. l. n. d.], vol. 1, pp. 5-6.

<sup>38</sup> GATTIKER, *L'affaire Conradi*, p. 105 ; SENN, *Assassination in Switzerland*, pp. 125-126.

assassins<sup>39</sup>. Les débats devant la cour criminelle de Lausanne sont à l'image de cette campagne et se déroulent dans un climat détestable<sup>40</sup>.

<sup>39</sup> Ainsi, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne* se distinguent en répandant par exemple les insinuations calomnieuses du quotidien parisien le *Journal des Débats* sur une somme de 15 millions de francs qu'aurait dissimulée Vorovsky en Suisse à des fins personnelles. Bien que dénuée de tout fondement et dûment démentie, cette accusation sera reprise par Aubert dans sa plaidoirie. *Journal de Genève*, 16 mai 1923. L'article n. s., « La conférence de Lausanne – L'argent de M. Vorovsky », dans la *Gazette de Lausanne* du 22 mai 1923 donnait pour confirmée la dite information. Théodore AUBERT, *Le procès du bolchevisme – L'Affaire Conradi – Plaideoirie prononcée pour Arcadius Polounine devant le Tribunal criminel de Lausanne, les 14 et 15 novembre 1923*, Genève : Sonor S. A., 1924, pp. 37-38. Le soi-disant témoignage d'un journaliste polonais, le Dr R. von Behrens, publié dans la *Freie Presse* de Lodz, est repris par les *Basler Nachrichten* le 1<sup>er</sup> juin, puis par le *Journal de Genève* le 4, sans que les rédactions de ces feuilles conservatrices se donnent la peine d'en vérifier les informations, à commencer par le nom des membres de la famille Conradi cités. Behrens, qui aurait connu les Conradi à Pétrograd, raconte qu'en 1918 le père, Gustave – qui se prénomme en fait Maurice, comme son fils –, aurait été jeté en prison en même temps que lui et maltraité. Le « vieillard » – âgé de 44 ans à l'époque – aurait ensuite été achevé d'un coup de pistolet dans une cellule voisine. L'oncle Albert – en réalité Victor – aurait été abattu par un matelot qui l'aurait pris pour un accapareur alors qu'il échangeait un bracelet d'or contre un peu de nourriture. Deux semaines plus tard, la jeune femme de Conradi, propriétaire du bracelet, aurait été enlevée par les gardes rouges et jetée dans la Neva. Puis, en 1919, Conradi se serait enfui en même temps que Behrens, alors qu'à cette époque il combattait dans les armées blanches au nord du Caucase. Behrens évoque aussi le passé de Vorovsky, qu'il présente comme « un ancien pickpocket » du faubourg de Praga, à Varsovie, plusieurs fois arrêté pour vol, alors que celui-ci est né et a grandi à Moscou (« Le martyre de la famille Conradi – Un émouvant témoignage », *Journal de Genève*, 4 juin 1923). Le *Journal de Genève* réimprime dans son intégralité ce tissu de mensonges la veille même du procès (Paul ADAM, « L'affaire Vorovsky », *Journal de Genève*, 5 novembre 1923). Paul Adam, responsable de la chronique locale, sera l'envoyé spécial du *Journal de Genève* au procès. Grâce à cette campagne, Conradi glisse rapidement du statut d'assassin à celui de victime, voire de justicier. Pour le colonel Feyler, qui s'exprime dans les colonnes du *Journal de Genève* du 13 mai et de la *Gazette de Lausanne* du 15, son geste est tout à fait semblable à celui de Guillaume Tell tuant de son arbalète le bailli Gessler, alors que le cheval de celui-ci piétine de ses sabots la malheureuse vieille qui l'implorait, une comparaison qu'Aubert utilisera dans sa plaidoirie (GATTIKER, *L'affaire Conradi*, pp. 101-102) ; AUBERT, *Le procès du bolchevisme*, pp. 15-16). Une certaine discréption entoure, en revanche, le personnage de Polounine, volontairement laissé dans l'ombre, si l'on excepte un article élogieux sur son compte dû à la plume d'une personnalité genevoise « très bien renseignée » que fait publier le *Journal de Genève* du 12 juillet (P. A. [Paul Adam], « L'affaire Vorovsky – Polounine avoue sa complicité », *Journal de Genève*, 12 juillet 1923, p. 4).

<sup>40</sup> À titre d'exemple, voici comment la *Gazette de Lausanne* du 13 novembre 1923 qualifie le régime auquel est soumis la Russie : « Le bolchevisme n'est pas une doctrine politique ; c'est une peste sociale, une maladie de l'âme, c'est le retour à la bestialité primitive. C'est la négation de la civilisation chrétienne ; et les bolcheviks sont de vulgaires criminels de droit commun quand ils ne sont pas des brutes sadiques. Tous les hommes qui sont responsables

Schopfer et Aubert multiplient les incidents de procédure<sup>41</sup>. L'accusation se montre des plus compréhensive envers les accusés, évitant toute question gênante, notamment sur la provenance des sommes qui ont servi à financer l'attentat<sup>42</sup>. Le Dr Lodygensky n'est même pas cité à la barre. Aubert s'exprime neuf heures durant, soit trois demi-journées, devant un auditoire où se pressent personnalités fédérales et vaudoises. Cette plaidoirie, sorte de conférence fleuve sur les méfaits du bolchevisme, qui « achève de faire sortir le procès de son cadre pénal », souligne Annetta Gattiker, peut être considérée comme « le point de départ du vaste mouvement international anticommuniste »<sup>43</sup> dont Aubert s'efforcera de diriger les destinées au travers de l'organisation qu'il fondera quelques mois plus tard. Cet exposé bénéficiera d'une très large diffusion grâce à la presse, qui en reproduit de larges extraits, et à sa publication sous forme de livre, lequel connaîtra plusieurs éditions et sera traduit dans les principales langues européennes<sup>44</sup>.

Il s'agit d'un vigoureux pamphlet contre le régime de Moscou, dressé à l'aide d'une documentation pléthorique, qui colporte une série de calomnies et de ragots éculés sur le passé et les mœurs des dirigeants soviétiques, la débauche des enfants ou la « socialisation des femmes », documentation fondée en partie sur des faux, en partie sur des informations invérifiables, le plus souvent sans indication de source, ou présentées comme irréfutables, parce que provenant de

---

d'un pareil régime sont solidaires dans le crime et ne méritent aucune pitié » (cité par Roger JOSEPH, *L'Union nationale 1932-1939 – Un fascisme en Suisse romande*, Neuchâtel, La Bâconnière, 1975, p. 10).

<sup>41</sup> S. Schopfer se signale dès la première audience, le 5 novembre 1923, par sa grossièreté à l'égard de Jacques Dicker, juriste socialiste genevois, d'origine russe et juive, représentant les intérêts des victimes, qu'il traite de « semi-asiatique ». Aubert rejoint son confrère en déclarant que Dicker est indigne d'être avocat, tandis que de son côté le président du tribunal laisse faire (GATTIKER, *L'affaire Conradi*, pp. 110-112).

<sup>42</sup> Le procureur lui-même avait donné dans son acte d'accusation de sérieux gages de succès à la défense, en dépeignant Conradi et Polounine d'après leurs seules déclarations et en reconstituant le crime « de manière à l'atténuer ». Lors de l'interrogatoire de Polounine devant la Cour, il ne cherche même pas à déterminer la provenance des sommes remises par celui-ci à Conradi, se satisfaisant d'explications aussi peu convaincantes qu'un emprunt à une dame dont le nom ne pouvait être révélé, ou se contentant d'enregistrer une opportune perte de mémoire (GATTIKER, *L'affaire Conradi*, pp. 113-115). SENN est également sévère à l'égard de l'attitude du procureur (*Assassination in Switzerland*, pp. 134-136).

<sup>43</sup> GATTIKER, *L'affaire Conradi*, p. 161.

<sup>44</sup> NOVIK, *Théodore Aubert et son œuvre*, p. 19.

milieux de gauche ou étiquetés comme tels. Le propos est souvent injurieux, teinté d'antisémitisme<sup>45</sup>. Les assassins, mus par « une force irrésistible » à laquelle ils ne pouvaient se soustraire, n'auraient fait qu'accomplir « un acte de justice politique », alors que la justice humaine se dérobait<sup>46</sup>.

<sup>45</sup> AUBERT (*Le procès du bolchevisme*, pp. 36 sq.), décrit Vorovsky comme un concussionnaire avide. Lénine, présenté comme « le plus grand créateur du mal », n'aurait pas hésité à utiliser la police secrète tsariste, l'Okrana, pour se débarrasser des mencheviks en 1910. Trotsky est décrit comme « un homme maigre, de type sémité », à la « physionomie de volonté, de ruse, de violence, mais qui connaît aussi la crainte », (p. 40). Litvinov, « un expropriateur lui aussi », aurait été « arrêté à Paris au moment où il négociait des billets de banque volés dans le Trésor d'État à Tiflis » (pp. 40-41). Radek est un affairiste qui aurait acquis des valeurs industrielles anglaises pour un montant d'un million de francs (p. 41). Kamenev, selon un rapport du chef de la Tcheka, Dzerjinski, au comité central exécutif pan-russe d'août 1922, ferait « jaser tout Moscou » sur « ses débauches inouïes » (pp. 41-42). À la Tcheka, ce seraient « des Chinois, des Lettons, des femmes juives qui forment la plus grande partie du personnel » (p. 44). AUBERT évoque évidemment le prétendu « wagon plombé » dans lequel Lénine aurait traversé l'Allemagne pour regagner la Russie, au printemps 1917 (p. 55), ainsi que l'or allemand qui aurait servi à financer la révolution d'Octobre (pp. 56-58). L'enfance en Russie serait « polluée, pervertie, et la population adulte empoisonnée par le mensonge, les vices contre nature, la prostitution », bref, la société soviétique ne serait qu'un « enfer », « un merveilleux bouillon de culture pour l'immoralité » (pp. 87-88). Quant à la « socialisation des femmes », loin d'être une légende, elle serait bien réelle : une lettre reçue au ministère de la guerre britannique le 11 janvier 1919, assurerait que « des commissariats d'amour libre ont été établis dans plusieurs villes et que des femmes respectables ont été fouettées publiquement parce qu'elles refusaient d'obéir » ; à Iekaterinodar, les autorités bolcheviques auraient « délivré des mandats qui donnaient aux porteurs le droit de socialiser les jeunes filles selon leur bon plaisir ». La « Terreur rouge » occupe une place centrale dans l'exposé (pp. 91-111), avec la litanie de toutes les abominations dont les tortionnaires – des sadiques, cocaïnomanes et débauchés – se seraient rendus coupables. Les persécutions religieuses sont décrites avec un luxe de détails destinés à semer l'effroi dans l'auditoire (pp. 112-119).

<sup>46</sup> *Ibid.*, pp. 16-17. GATTIKER fait remarquer (*L'affaire Conradi*, p. 94) que ni Conradi ni Polounine n'auraient pu être mis au bénéfice de la clause de la force irrésistible, la doctrine juridique en la matière enseignant qu'il faut, pour la faire jouer, que le danger auquel a dû faire face l'accusé soit imprévisible, imminent, au moins aussi grave que le mal occasionné par sa riposte et ne puisse être écarté par une autre voie que celle utilisée par l'accusé pour s'en défendre. L'argumentation développée par Aubert est semblable à celle de plusieurs juristes allemands proches des nationaux-socialistes lors des procès intentés soit aux responsables du putsch déclenché au même moment par Hitler, soit aux auteurs d'actions terroristes d'extrême droite (*ibid.*, p. 161). Cette ligne de défense oblige évidemment l'avocat à faire l'apologie du crime de son client dans sa plaidoirie. Aussi Aubert retirera-t-il les phrases les plus délicates lors de la publication – par exemple : « Quel soulagement pour nous tous si on nous apprenait que tous les chefs bolchevistes ont été supprimés ! ». Ou encore : « Bientôt le soleil se lèvera pour la libération des justiciers » (*ibid.*, p. 280).

Le procès se termine par l'acquittement de Conradi et Polounine, un verdict aussitôt réprouvé par la presse de gauche, mais aussi par la presse anglo-saxonne<sup>47</sup>, tandis que les autorités fédérales, qui avaient tout fait pour présenter l'attentat contre les délégués soviétiques comme l'acte d'un individu isolé<sup>48</sup>, manifestent une certaine inquiétude, conscientes que la responsabilité politique de cette décision populaire serait lourde à porter<sup>49</sup>.

## La création de l'Entente internationale anticomuniste (EIA)

Le retentissement de la décision des jurés de Lausanne et la très large diffusion de la plaidoirie d'Aubert, qui grâce peut-être à son engagement dans la défense des assassins de Vorovsky, a été élu, le 11 novembre 1923, au Grand Conseil genevois sur la liste de l'Union de Défense économique (UDE), une nouvelle formation regroupant les éléments les plus conservateurs du parti démocratique, va permettre à l'avocat et au Dr Lodygensky « de continuer la

<sup>47</sup> *Ibid.*, pp. 197-199.

<sup>48</sup> Le conseiller fédéral Motta avait été mis au courant de l'attentat par téléphone à 22 heures, soit moins d'une heure après le drame. Il aurait reçu ensuite plusieurs appels (P. G. [Pierre GRELLET], « L'assassinat de M. Vorovsky – Le Palais fédéral et l'attentat de Lausanne », *Gazette de Lausanne*, 12 mai 1923). Au matin, il n'ignorait pas, grâce aux journaux, l'existence d'un indice sérieux d'une complicité dans le crime. Malgré cela, soutenu par son collègue catholique-conservateur fribourgeois Jean-Marie Musy, il déclare au Conseil fédéral, réuni d'urgence à 9 heures, qu'il s'agit « d'un acte isolé, sans aucun rapport avec une organisation politique quelconque, motivé par des malheurs personnels ». Le procès-verbal insiste sur le fait qu'il n'existe aucune relation entre le coupable et la Ligue nationale vaudoise. Quant à Vorovsky, n'étant pas admis à la Conférence, il ne jouissait pas d'un statut diplomatique particulier, constate le Conseil fédéral. Son assassin sera donc jugé par le tribunal du district de Lausanne. À l'issue de la séance, alors que l'enquête ne fait que commencer, le collège gouvernemental, se ralliant à l'opinion de Motta, fait parvenir à la presse un communiqué constatant « qu'il s'agit d'un acte individuel de vengeance » (Conseil fédéral, « Procès-verbal de la séance du 11 mai 1923 », in *Documents diplomatiques suisses*, sous la direction de la Commission nationale pour la publication de documents diplomatiques suisses, vol. 8 (1920-1924), préparé par Antoine FLEURY et Gabriel IMBODEN, avec la collaboration de Claude ALTERMATT, Berne : Benteli Verlag, 1988, pp. 727-728). Cette affirmation péremptoire a pour résultat, et c'est sans doute son objectif premier, d'orienter l'instruction dans une direction conforme aux intérêts officiels, ce que le rejet virulent du communisme partagé par de nombreux citoyens – et donc de magistrats – va rendre possible au-delà même des espérances des autorités fédérales.

<sup>49</sup> La réaction de Motta apprenant le verdict – « Quel malheur ! » se serait-il alors écrit – illustre cette inquiétude (SENN, *Assassination in Switzerland*, pp. 189 sq.).

lutte cette fois dans le domaine international [en] établissant une coopération permanente entre les diverses organisations nationales antirévolutionnaires », selon les termes mêmes employés par le médecin russe pour expliquer leurs intentions<sup>50</sup>. C'est ainsi que, le 13 mars 1924, a lieu une réunion présidée par Aubert, à laquelle assistent son épouse Anne, le banquier Gustave Hentsch et sa femme Marguerite<sup>51</sup>, le chimiste genevois Marc Cramer, qui siège au côté d'Aubert au comité directeur de la FPS<sup>52</sup>, le prince letton Anatole Lieven, vétéran de la guerre civile<sup>53</sup>, et le Dr Lodygensky<sup>54</sup>. Les personnes présentes constituent sur le champ un Bureau d'organisation chargé de créer une structure à l'échelle mondiale, capable d'une résistance déployée sur plusieurs fronts et destinée à mettre en échec les entreprises de la 3<sup>e</sup> Internationale<sup>55</sup> – une décision qui doit rester secrète. De même les noms des membres du Bureau ne seront pas divulgués. Gustave Hentsch insiste également sur le fait que sa collaboration « ne peut pas être publique »<sup>56</sup>. Ainsi, dès l'origine, les délibérations des fondateurs de l'Entente internationale anticomuniste s'entourent du secret, un des traits fondamentaux

<sup>50</sup> Lettre de [G. Lodygensky] à Charlotte Fricero, 18 février 1924 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Belgique, 1924-1929).

<sup>51</sup> Gustave Hentsch (1880-1962), frère aîné de René Hentsch (1881-1943), est le fils du banquier Ernest Hentsch (1853-1921) et de Charlotte-Pauline Naville. Il a épousé en 1905 Marguerite Kunkler, qui sera une des cofondatrices de « Pro Juventute ». Outre sa fonction de dirigeant associé de la banque familiale, il est président du Conseil de paroisse de Saint-Pierre, quartier qui abrite la cathédrale du même nom et une grande partie des vieilles familles protestantes de la ville (*Filiations protestantes*, réunies par BUNGENER, vol. II: Suisse, tome I, p. 417).

<sup>52</sup> Le grand-père de Marc Cramer est l'oncle de Lucien Cramer et de la grand-mère d'Anne Chauvet, épouse de Théodore Aubert (Société genevoise de Généalogie, [www.gen-gen.ch](http://www.gen-gen.ch), 2002-2004; Andreas Thürer, *La Fédération patriotique suisse 1919-1929*, thèse en cours, annexe, pp. 64, 134 et 174).

<sup>53</sup> Le prince Anatole Lieven avait fondé un corps militaire de volontaires qui avaient lutté contre les bolcheviks en 1919. Il avait été grièvement blessé au cours des combats (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1937).

<sup>54</sup> « N° 280. – 10/6 – Strictement confidentiel. – Procès-verbal » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « Bureau d'organisation »). Vingt-six ans plus tard, LODYGENSKY, dans son autobiographie (*Face au communisme*, vol. 1, p. 27), donne une liste un peu différente.

<sup>55</sup> Théodore AUBERT, « L'Entente Internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale », extrait de la *Bibliothèque Universelle et Revue de Genève*, septembre 1925, p. 8.

<sup>56</sup> « Procès-verbal » [de la 1<sup>e</sup> séance d'organisation des membres fondateurs de la Fédération internationale anti-bolcheviste], 13 mars 1924 (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « Bureau d'organisation »).

de l'action que celle-ci développera au cours de ses quelque vingt-cinq ans d'existence. Une liste provisoire de membres potentiels est ensuite dressée<sup>57</sup>. Les personnalités pressenties se situent toutes à droite, voire à l'extrême droite de l'échiquier politique<sup>58</sup>. Il en ira de même des personnes présentes à l'assemblée qui fondera l'EIA<sup>59</sup>

<sup>57</sup> « Projet de la liste des formateurs de la Fédération internationale anti-bolcheviste (pour la lutte contre la 3<sup>e</sup> Internationale) » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « Bureau d'organisation »).

<sup>58</sup> Parmi les personnalités pressenties pour l'Angleterre, on trouve notamment Alan Ian Percy, huitième duc de Northumberland, membre de la Chambre des Lords, propriétaire du groupe de presse qui édite le *Morning Post* et directeur du *Patriot*, et Winston Churchill, député conservateur appartenant au groupe des *Diehards*, formé d'hommes politiques et d'industriels antisocialistes, antisémites et antimaçonniques, appartenant aux partis conservateur et unioniste (Mike HUCHES, *Spies at Work: The Rise and Fall of the Economic League*, Bradford: Publications, 1994, éd. électronique, chap. 1, p. 1 et chap. 2 : « The Diehards' Hidden Hand »). Alan Ian Percy (1880-1930), 8<sup>e</sup> duc de Northumberland, appartient à la *Catholic Apostolic Church*, un petit groupe millénariste fondamentaliste. Directeur du bulletin *The Patriot*, un organe fascisant fondé en 1922, il achète le *Morning Post*, porte-parole des milieux ultra conservateurs, impérialistes et coloniaux britanniques, en 1924 à son éditeur, Howell Arthur Gwynne (1865-1950). Percy, actif propagateur de la théorie du complot judéo-bolchevique et de la supériorité raciale de l'Occident, s'efforce de donner un aspect respectable à l'antisémitisme, apparemment déconnecté des Juifs en tant que communauté religieuse ou culturelle (Markku RUOTSILA, « The Antisemitism of the Eighth Duke of Northumberland's *The Patriot*, 1922-1930 », in *Journal of Contemporary History*, 39/1 [2004], pp. 71-92). Pour l'Allemagne, le Bureau d'organisation compte beaucoup sur le duc Georgi Nikolaevitch de Leuchtenberg, un des fondateurs en 1923 de la Fraternité de la Vérité russe, une organisation qui se proposait d'infilttrer des agents en Union soviétique pour y préparer la contre-révolution (John J. STEPHAN, *The Russian Fascists – Tragedy and Farce in Exile, 1925-1945*, New York, Harpers & Row, 1978, pp. 117-118). D'après Paul ROBINSON (*The White Russian Army in Exile 1920-1941*, Oxford [etc.], Clarendon Press, 2002 pp. 132-133), la Fraternité de la Vérité russe, en russe *Bratsvo Russkoj Pravdy* (BRP), avait pour but de soutenir financièrement le journal *Russkaia Pravda*, fondé en 1922 par le représentant de Wrangel en Allemagne, et qui était distribué à l'intérieur de la Russie par différents canaux. La rédaction de cet organe prétendait être en relation avec un grand nombre de groupes antibolcheviques en Union soviétique, soi-disant contrôlés par le commandement suprême de la Fraternité. Selon Wim COUDENYS (« Activisme politique et militaire dans l'émigration russe : réalité ou sujet littéraire ? À propos du « Bratsvo Russkoj Pravdi » après sa disparition », colloque *Les Premières Rencontres de l'Institut européen Est-Ouest*, Lyon, ENS LNH, 2-4 décembre 2004, <http://russie-europe.ens-lsh.fr>), l'instigateur du projet est un dénommé Wladimir Orlov, un personnage des plus trouble. Conçue effectivement comme moyen de gagner des soutiens financiers, la confrérie, qui affichait ses convictions antisémites, s'entourait d'un épais mystère. Elle revendiquait chaque « attaque terroriste » contre les bolcheviks et insinuait que même les attentats contre des représentants soviétiques à l'étranger étaient liés à son activité.

<sup>59</sup> L'appellation d'origine est « Entente internationale contre la III<sup>e</sup> Internationale », à laquelle se substituera progressivement, à partir de 1930, celle, plus simple, d'Entente internationale anticomuniste.

le 23 juin suivant à Paris. Bien que se déclarant prêt à accepter la collaboration de tous ceux qui déclarent s'opposer sincèrement au communisme, sans distinction d'opinion ou de parti, Aubert n'invite en effet que des personnes proches de son orientation idéologique. Les participants appartiennent donc pour la plupart aux milieux nationalistes et ultra-conservateurs de leurs pays respectifs et, pour certains d'entre eux, militent dans des mouvements fascisants inspirés de l'exemple italien<sup>60</sup>. Neuf pays européens sont représentés : Grande-Bretagne, Belgique, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Russie et Yougoslavie<sup>61</sup>.

Les délégués adoptent la résolution suivante, qui marque la naissance de l'EIA et définit exactement le projet politique qui préside à sa constitution :

« *L'Assemblée,*

*Considérant le fait que la civilisation moderne et les institutions de chaque pays se trouvent en butte aux attaques constantes de groupements subversifs qui, placés sur le plan international, visent à leur destruction ;*

*Considérant qu'au premier rang de ces groupements subversifs figure la III<sup>e</sup> Internationale ;*

<sup>60</sup> Parmi les représentants britanniques, figure la romancière Nesta Webster (1876-1950). Entre 1919 et 1931, celle-ci, qui a brièvement séjourné en Russie au lendemain de la prise du pouvoir par les bolcheviks, développe à travers cinq volumes (*The French Revolution, The Socialist Network, The World Revolution, Secret Societies and Subversive Movements* et *The Surrender of an Empire*), une théorie générale de la conspiration, expliquant l'histoire mondiale depuis les révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle comme le produit d'un vaste complot contre la civilisation fomenté par des sociétés secrètes – francs-maçons, Jésuites, juifs –, dont les bolcheviks ne constituaient que la plus récente, visant à la destruction du christianisme et à l'instauration d'un État mondial (Richard Gid POWERS, *Not Without Honor: The History of American Anticommunism*, New Haven, Yale University Press, 1998, pp. 78-79 ; pour une biographie de Nesta Webster: Richard GILMAN, *Behind World Revolution: The Strange Career of Nesta Webster*, Ann Harbor, Insights, 1982). Nesta Webster est par ailleurs membre des *British Fascisti*, de même qu'un autre membre de la délégation britannique, le général de brigade R. B. D. Blakeney (R. L. LINTORN-ORMAN, « British Fascisti – Summary of Organization », BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Angleterre, 1924-1926 ; HUGHES, *Spies at Work*, chap. 5, pp. 3-4).

<sup>61</sup> « Procès-verbal de la Séance du 23 juin 1924 » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « 1<sup>re</sup> Conférence – Paris – 23-24 juin 1924 »).

*Décide la constitution d'une Entente Internationale destinée à combattre leur action sur le plan international et à défendre les principes d'ordre, de famille, de propriété et de Patrie ».*

Un Conseil international est créé, qui réunira chaque année les représentants de chaque centre national de l'EIA, ainsi qu'un Bureau permanent, siégeant à Genève et présidé par Aubert, qui aura pour tâche essentielle d'assurer la liaison avec les centres nationaux et de diriger l'action menée par l'organisation. Celle-ci revêt à la fois un aspect public – conférences, meetings, articles de journaux – et un aspect confidentiel – démarches auprès des gouvernements, de parlementaires et de personnalités susceptibles d'agir en leur nom propre, tout en utilisant les informations fournies par l'EIA<sup>62</sup>.

La conférence de Paris se poursuit durant la journée du 24 juin, consacrée « à un échange de vues » d'une grande pauvreté intellectuelle « concernant les principes de l'activité future de l'Entente ». La discussion tourne pour l'essentiel autour des deux questions suivantes : l'identification de l'adversaire et la participation de l'Allemagne, où il apparaît qu'il sera difficile de s'entendre avec certaines organisations ultranationalistes. Le premier point met aux prises les partisans de la thèse du complot mondial juif, les délégués britanniques en l'occurrence, qui voient la 3<sup>e</sup> Internationale comme le paravent derrière lequel s'abrite un centre secret plus important, et ceux qui, comme Aubert, considèrent que, si « les forces du mal sont multiples et diverses », il « serait pourtant extrêmement dangereux pour le résultat pratique de l'œuvre entreprise de se laisser fasciner par des dangers invisibles ou des idées préconçues ». La 3<sup>e</sup> Internationale, déclare l'avocat, est bien « le centre le plus important et le plus dangereux des forces du mal qui cherchent à détruire les bienfaits de la civilisation chrétienne »<sup>63</sup>. C'est donc contre elle que doit être dirigée l'action à mener. À titre personnel, Aubert partage l'antisémitisme feutré de la plupart des membres de la bourgeoisie genevoise, une attitude qui se manifeste dans la presse conservatrice, le *Journal de Genève* notamment<sup>64</sup>.

<sup>62</sup> « Procès-verbal de la Séance du 23 juin 1924 » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « 1<sup>re</sup> Conférence – Paris – 23-24 juin 1924 »).

<sup>63</sup> « Procès-verbal de la séance du 24 juin 1924 » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « 1<sup>re</sup> Conférence – Paris – 23-24 juin 1924 »).

<sup>64</sup> À commencer par René Payot, mais aussi son correspondant à Paris, Pierre Bernus, et

Mais, au-delà de sa propre sensibilité, la nature même des organisations qu'Aubert cherche à rallier à son entreprise l'oblige à composer avec nombre de groupements qui ont fait de la xénophobie et de l'antisémitisme leur fonds de commerce. Cette collaboration, qu'il justifie par les nécessités de la lutte contre-révolutionnaire, est révélatrice. En effet, tout en invoquant le combat contre la 3<sup>e</sup> Internationale, il s'agit aussi – et même surtout – d'empêcher les tentatives de démocratiser la vie politique ou de socialiser l'appareil économique, systématiquement présentées comme autant de concessions faites au

---

en Allemagne, l'énigmatique E. K. Le 3 novembre 1938, les leaders du parti démocratique, Eugène Gaulis, son président, Paul Guerchet, son ancien président, et Georges Haldenwang, futur conseiller national, concluent avec Georges Oltramare, le chef de l'Union nationale, un accord prévoyant la fusion de leurs deux organisations en un seul mouvement politique, moyennant le retrait d'Oltramare. Cet accord aurait reçu l'adhésion de principe d'Albert Picot, alors conseiller d'État, et de Paul Balmer. Le projet finit par capoter, suite au refus, le 23 novembre, du comité central du parti démocratique de le ratifier (Michel CAILLAT, *René Payot – Un regard ambigu sur la guerre – 1933-1943*, Genève, Georg, 1997, pp. 63 sq). Sur l'attitude personnelle d'Aubert, le récit qu'il laisse de son séjour d'étudiant à Berlin rend compte de son hostilité diffuse à l'égard des juifs (AUBERT, « Souvenirs de Berlin 1899-1900 », BGE, Archives EIA, Fonds 2004/13). Lire également son échange avec une certaine Mlle L. Lévi, de Lausanne: BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, général, 1924 : Lettre de L. Lévi à Th. Aubert, 25 juillet 1924, BGE Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, général, 1924 : « Maître, je vous ai expédié hier quelques exemplaires de ma brochure contre le bolchevisme [...]. Vous lirez, je pense, avec plaisir dans la 10<sup>e</sup> des 19 notes annexes de cette édition, les citations et les renvois faits à votre excellente plaidoirie, reproduite en brochure et dont j'ai déjà recommandé la lecture à beaucoup de personnes. On me dit que vous allez former une ligue contre le bolchevisme, ce dont je vous félicite beaucoup. Mais on me dit aussi, et sur ce point j'attendrai confirmation pour le croire, que cette ligue aurait une teinte antisémite, ce qui serait, je crois, regrettable de toutes les manières et n'aurait pas le grand public pour elle ni les mêmes chances de durée, car beaucoup de personnes feront la réflexion que les Juifs autochtones de Suisse, par exemple, ne sont nullement bolchevistes. Vous trouverez dans ma brochure d'autres motifs de réflexion à cet égard. [...] ». Réponse sèche de Th. Aubert à L. Lévi: « Mademoiselle, je vous remercie pour l'envoi de vos brochures, dont j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Le seul et vrai but de notre organisation ressort du titre qu'elle a adopté. Veuillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de ma considération distinguée » (BGE Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, général, 1924 [30 juillet 1924]). On trouve encore un autre exemple de l'antisémitisme d'Aubert dans l'opinion qu'il exprime, sur la question – posée par un des participants à la deuxième réunion interconfessionnelle organisée par le Bureau permanent le 19 ou le 20 mars 1925 – de l'opportunité à inclure des représentants de confession juive au comité de liaison avec les Églises que tente de mettre sur pied le Bureau permanent en 1924-1925. Aubert affirme en effet « que la 3<sup>e</sup> Internationale est entre les mains des Juifs » et que, par conséquent, il est préférable que ceux-ci ne soient pas représentés au sein du Comité (« Conférence du Comité de liaison avec les Églises, 20 mars 1925 » [BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1925]).

communisme ou à la doctrine marxiste et, par conséquent, comme une aide objective aux partisans de la révolution. Les principes généraux adoptés à l'issue de la journée du 24 juin, dans leur laconisme simplificateur, sont une indication significative de cette crispation sur les valeurs les plus conservatrices, seules garantes d'un contrôle social efficace et du maintien de l'ordre politique et économique existant<sup>65</sup>.

En proclamant sa volonté de lutter contre l'ensemble des mouvements subversifs, au premier rang desquels « figure la 3<sup>e</sup> Internationale »<sup>66</sup>, l'EIA cherche à rallier les milieux conservateurs de tous les pays, aussi bien ceux qui, dans les démocraties libérales, s'alarment des progrès électoraux de la gauche, que ceux qui, dans les pays européens encore peu industrialisés, ont permis ou préparent l'avènement de dictatures propres à sauvegarder les valeurs auxquelles ils adhèrent comme les intérêts qu'ils défendent. Ignorant délibérément l'anticommunisme de la plupart des forces de gauche, que leur intention commune de faire de l'État libéral un véritable véritable démocratie sociale disqualifie d'emblée à ses yeux, l'EIA privilégie la collaboration des groupements de défense civique et de sauvegarde de l'ordre mis en place par la bourgeoisie lors de l'offensive menée, sous couvert du combat contre-révolutionnaire, contre les organisations ouvrières en 1918-1919.

La création de l'EIA s'inscrit ainsi dans un processus de radicalisation de la droite conservatrice qu'on observe un peu partout, alors que la révolution semble de manière durable confinée dans un seul pays. En agitant l'épouvantail bolchevique, les promoteurs de l'Entente souhaitent contribuer à la régénération de cette droite, en travaillant dans chaque État à fédérer les partis ou groupements qu'ils considèrent comme « nationaux » autour d'un programme antirévolutionnaire et de conservation sociale.

---

<sup>65</sup> « Entente internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale, Principes généraux », 24 juin 1924 (BGE, Archives EIA, Activité du Bureau permanent, général, 1924-1927. « Pour la patrie – Contre les sans-patrie et les traîtres. Pour la religion – Contre les athées. Pour la famille – Contre la destruction de la famille. Pour la coopération des classes – Contre la lutte des classes. Pour la propriété individuelle – Contre la socialisation. Pour l'ordre et l'évolution – Contre le désordre et la révolution »).

<sup>66</sup> « Procès-verbal de la Séance du 23 juin 1924 » (BGE, Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « 1<sup>re</sup> Conférence – Paris – 23-24 juin 1924 »).

## Le Bureau permanent de l'EIA: un état-major du combat contre-révolutionnaire

Selon les propres termes d'Aubert, « l'Entente n'est pas une ligue ou une organisation de masse », mais « un état-major international dont le but est de mobiliser, d'engager dans la lutte et de faire agir suivant le lieu et les circonstances, les éléments divers qui composent la société contemporaine »<sup>67</sup>. D'après les statuts de l'EIA, adoptés à la deuxième conférence du Conseil international, qui se déroule à Genève en mai 1925, celui-ci constitue l'Assemblée générale de l'organisation. Réuni une fois par an, son pouvoir n'est que théorique. « L'organe exécutif, soit la direction de l'Association, est le *Bureau permanent*, composé d'un Président et d'un ou plusieurs secrétaires choisis par le Président », et ses ressources « sont procurées par des dons, allocations et contributions » (article 7)<sup>68</sup>. Dans les faits, l'ensemble du processus décisionnel appartiendra donc au Bureau et le Conseil fonctionnera comme une simple instance de consultation et de transmission.

À l'origine, le Bureau ne compte que trois membres : Théodore Aubert, le chimiste Marc Cramer, qui en est le secrétaire, et le Dr Lodygensky. Après le départ de Marc Cramer en juillet 1925, Aubert recrute, début 1926, un ancien camarade de collège, le colonel Alfred Odier, qui fonctionnera comme vice-président. Neveu d'Édouard Odier, ministre de Suisse à Pétrograd jusqu'en 1918, le colonel appartient à l'état-major général, où il avait été appelé en 1914, et avec lequel il s'offre à « servir de liaison constante », ce qui permettra de « procurer par là des renseignements utiles »<sup>69</sup>.

<sup>67</sup> [Th. Aubert], « Quelques notes sur l'activité du Bureau permanent de l'Entente internationale contre la Troisième Internationale (Confidentiel) », [mars] 1930 » (BGE, Archives EIA, Activité du Bureau permanent de juillet 1924 à décembre 1949. Lecture a été donnée de ces notes de Théodore Aubert à une assemblée de souscripteurs genevois, prévue le 19 mars 1930, mais vraisemblablement tenue quelques jours plus tard).

<sup>68</sup> « Projet de statuts » (BGE Archives EIA, Conférences du Conseil international, 1924-1926, « 1<sup>re</sup> Conférence – Paris – 23-24 juin 1924 » [ce sont les auteurs qui soulignent]).

<sup>69</sup> Lettre d'A. Odier à Th. Aubert, 16 février 1926 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, général, 1924-1927). En 1918, Odier avait commandé une des brigades du régiment placé sous les ordres du colonel Sonderegger, qui s'était illustré par sa brutalité lors de l'occupation militaire de Zurich pendant la grève générale (N. S., « Le colonel Alfred Odier », *Journal de Genève*, 27 mars 1951). Il était également devenu membre de la Nouvelle Société helvétique à la fin de la Première Guerre mondiale. Nouvelle Société helvétique, *Liste des membres des groupes existant en Suisse*, 1. X. 1920 (Nouvelle Société helvétique,

Puis, en août 1927, l'avocat Jacques Le Fort rejoint la direction genevoise du Bureau<sup>70</sup>. Le banquier René Hentsch, qui, en tant que vice-président de la Chambre de Commerce internationale, entretient de nombreuses relations dans les milieux économiques, tant américains qu'européens, fait de même en avril 1928<sup>71</sup>. D'autres Genevois encore sont incorporés dans le Bureau permanent durant les années 1930. L'historien et diplomate Lucien Cramer, un membre de l'Union nationale qui possède de nombreux contacts dans les milieux nationalistes allemands, y entre en février 1933, juste après l'accession au pouvoir d'Adolphe Hitler<sup>72</sup>. Membre du CICR depuis

*Publications diverses*, Genève, BGE, Gf 1464).

<sup>70</sup> Lettre de Th. Aubert à M. W. F. Treub, 26 août 1927 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, Canada, Chine, 1924-1927). Né en 1891, fils d'Henri Le Fort, ancien président de la Cour de Justice, Jacques Le Fort a suivi un parcours similaire à celui d'Aubert : école Privat, puis Collège de Genève, enfin études de droit à l'Université de la ville, complétées par quelques semestres en Allemagne et à Paris. Protestant convaincu, il participe activement à la vie de l'Église. Il présidera pendant plusieurs années le conseil de paroisse de Saint-Pierre-Fusterie, fréquentée par la haute bourgeoisie locale, avant d'être membre du Consistoire de 1937 à 1939 et de la Commission exécutive de 1942 à 1944 (n. s., « Jacques Le Fort », *Journal de Genève*, 5 avril 1956). Jacques Le Fort rejoint la Nouvelle Société helvétique à la fin de la Première Guerre mondiale (Nouvelle Société helvétique, *Liste des membres des groupes existant en Suisse*). Il est également membre de l'Union internationale des Juristes et un membre respecté du barreau genevois. À l'armée, il exerce la fonction d'auditeur dans la justice militaire avec le grade de capitaine (LODYGENSKY, *Face au communisme*, vol. 1, pp. 51-52).

<sup>71</sup> Lettre de [Th. Aubert] à René Hentsch, 5 avril 1928 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, général, 1928). Fils du banquier Ernest Hentsch (1853-1921) et de Charlotte-Pauline Naville, René Hentsch (1881-1943) a été l'un des premiers membres de la Nouvelle Société helvétique (Neue Helvetische Gesellschaft, *Mitteilungen*, 2<sup>e</sup> année, n° 4, décembre 1915, Supplément: Liste des membres existant en Suisse). Le père de sa femme Édith, Jean-Jacques Humbert, avait dirigé la succursale du Crédit Lyonnais à Saint-Pétersbourg avant la Grande Guerre. (LODYGENSKY, *Nina*, p. 90).

<sup>72</sup> Lettre de Th. Aubert à L. Cramer, Pressy/Vandoeuvres, 20 février 1933 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, général, 1933); séance du 8 mars 1933 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1933). L'arrière-grand-mère de Lucien Cramer était la cousine germaine du grand-père de Théodore Aubert. Société genevoise de Généalogie, [www.gen-gen.ch](http://www.gen-gen.ch), 2002-2004. Après des études de droit à Leipzig et Berlin, Lucien Cramer effectue un stage dans l'étude d'Édouard Odier, à l'époque secrétaire du CICR et qui deviendra ministre de Suisse à Pétrograd en 1906. En 1896, Lucien Cramer épouse Adrienne Marcuard, d'une famille de banquiers, et entame la même année une carrière diplomatique, travaillant par intermittence pour le Département politique avant, pendant et après la Grande Guerre. Il est membre du CICR depuis 1921 (Diego FISCALINI, *Des élites au service d'une cause humanitaire: le CICR*, Mémoire de licence sous la direction de Jean-Claude Favez, Université de Genève, avril 1985, pp. 140-141 et 224). Il rompt avec le parti démocratique en 1923 pour rejoindre les rangs de l'Union de Défense économique (UDE),

1932, le colonel divisionnaire Guillaume Favre accepte en 1932 de faire partie du comité suisse de patronage des Amis de l'Entente, association dont la constitution a été décidée en mai 1931 pour procurer des fonds au Bureau, et assiste aux réunions du Bureau dès mai 1933<sup>73</sup>. Enfin, le ministre de Suisse à Rome, Georges Wagnière, répond positivement durant l'été 1935, alors que Mussolini prépare sa campagne contre l'Abyssinie, à l'offre de se joindre au Bureau, décision qu'il confirme le 30 mai suivant, après son départ à la retraite, à la condition que sa participation n'exige « aucun travail spécial »<sup>74</sup>, le début de la collaboration de cet admirateur de l'Italie fasciste à l'œuvre de l'Entente coïncidant en effet avec son engagement au sein du CICR<sup>75</sup>.

Bien que le Bureau s'ouvre peu à peu à des personnalités vivant dans d'autres cantons et à l'étranger, sa direction effective est exercée exclusivement par les membres résidant à Genève, et plus particulièrement par le Dr Georges Lodygensky et Théodore Aubert, auquel appartient « toute décision finale », ainsi que le souligne le médecin dans son autobiographie inédite, *Face au communisme*, « en vue de préserver le principe hiérarchique et la discipline indispensable parmi un personnel de plus en plus nombreux et divers »<sup>76</sup>.

---

étiquette sous laquelle il est élu en novembre 1923 au Grand Conseil genevois au sein duquel il siège jusqu'en 1927, au côté de son cousin Théodore Aubert (Youssef CASSIS, *L'Union de Défense économique – La bourgeoisie genevoise face à la crise – 1923-1932*, Genève, Presses universitaires romandes, 1976, p. 141).

<sup>73</sup> « Circulaire du Comité financier du 11 juillet 1932 », « Réponses affirmatives » (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Suisse, divers, 1924-1941) ; « Réunion du Bureau permanent le 23 mai [1933], chez M. René Hentsch à Chougny – 6 h. du soir (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1933). Guillaume Favre (1875-1942) interrompt ses études de lettres pour la carrière militaire. Cadre à l'état-major général de 1905 à 1912, il devient major en 1909. Il assiste aux manœuvres autrichiennes en 1911 et inspecte en 1917 le front allemand en France. Chef d'arme de la cavalerie de 1920 à 1925, il commande la 4<sup>e</sup> division de 1925 à sa retraite en 1931. Il sera également député du parti démocratique au Grand Conseil genevois de 1935 à 1936. Membre du CICR depuis 1932, Guillaume Favre en est le vice-président de 1933 à 1937 (Martine PIGUET, « Favre, Guillaume », *Dictionnaire historique de la Suisse.*, Berne, éd. électronique (état au 8 avril 2005) ; FISCALINI, *Des élites au service d'une cause humanitaire*, p. 159).

<sup>74</sup> « Réunion du Bureau le 8 juillet » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1935) ; « 15-31 mai » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1936). Wagnière est remplacé à Rome par Paul Ruegger, qui avait été conseiller de légation auprès de lui en 1929-1931. Celui-ci occupera ce poste jusqu'en 1942 (Fiscalini, *Des élites au service d'une cause*, pp. 245-246).

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>76</sup> LODYGENSKY, *Face au communisme*, vol. 1, p. 75.

## Les moyens d'une action internationale

Pour agir, le Bureau a besoin de ressources financières. À l'automne 1924, Aubert confie donc la formation d'un comité financier à Gaston de Mestral Combremont (1859-1937), ingénieur-conseil vaudois à la retraite et ancien président de l'Association internationale des Ingénieurs Conseils<sup>77</sup>. Celui-ci est épaulé par Gustave Hentsch, Frédéric Dominicé, le directeur de l'Union financière de Genève<sup>78</sup>, et Rodolphe de Haller, administrateur-délégué de la Banque commerciale de Bâle à Genève, vice-président de la Banque nationale suisse, membre tant du conseil d'administration du *Journal de Genève* depuis 1923 que du CICR, dont il sera le trésorier dès 1925. Rodolphe de Haller s'engage plus particulièrement à lever des fonds à Bâle, où ses fonctions l'appellent fréquemment<sup>79</sup>. Cependant, comme en témoigne le tableau suivant, qui montre l'évolution des recettes de l'EIA de 1925 à 1928<sup>80</sup>, la banque privée genevoise est un des principaux soutiens de l'entreprise d'Aubert :

	1925	1926	1927	1928	1929
GENEVE	9'666	18'346	39'318	50'033	
Bâle	5'000	10'000	-	-	
Zurich	5'000	9'000	3'000	3'000	
Lausanne	500	500	1'500	1'500	
Total pour la Suisse	20'166	37'846	43'818	54'533	91'635
France	8'596	7'449	1'159	8'451	4'326
Total Europe (sans la Suisse)	50'392	36'319	94'992	77'473	
Autres continents	498	674	12'596 <sup>1</sup>	258	
<b>TOTAUX</b>	<b>71'056</b>	<b>74'839</b>	<b>151'406</b>	<b>132'266</b>	

<sup>1</sup> Ce montant particulièrement élevé est dû pour l'essentiel au versement durant l'été 1927 d'une contribution de 10'000,00 francs suisses par le gouvernement brésilien, grâce aux efforts du ministre du Brésil à Berne, le baron Rio-Brando (Séance du 2 août 1927 [BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1927]).

<sup>77</sup> « Confidential – Circulaire N° 4 – Genève, le 4 octobre 1924 » (BGE, Archives EIA, Circulaires du Bureau permanent, 1924-1933).

<sup>78</sup> Séance du 13 novembre 1924 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1924).

<sup>79</sup> Séance du 18 novembre 1924 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1924); FISCALINI, *Des élites au service d'une cause humanitaire*, p. 181.

<sup>80</sup> Les données pour les années 1925 à 1928 proviennent d'une « Note du Comité financier (confidentiel) – mars 1929 » (BGE, Archives EIA, Activité du Bureau permanent de juillet 1924 à décembre 1949). Voir aussi « Recettes de l'Entente », [s. d. entre début 1929 et 25 janvier 1929] (BGE, Archives EIA, Activité du Bureau permanent, 1924-1930). Les données partielles pour 1929, ainsi que celles concernant la France proviennent d'une lettre du Bureau permanent à F. Eccard, 15 avril 1930 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, France, 1930-1931).

Des subventions sont également obtenues auprès des dirigeants des grandes entreprises industrielles et bancaires helvétiques. Plusieurs d'entre eux patronneront l'Association des Amis suisses de l'Entente, que créera Aubert en 1932 pour conjurer les effets de la crise sur les ressources du Bureau. Les centres nationaux de l'EIA sont également supposés verser chaque année une contribution fixée par rapport à l'importance économique du pays considéré, mais dans la pratique, ils ne s'acquitteront pas, pour la plupart de cette obligation, ayant eux-mêmes de grandes difficultés à financer leurs propres activités.

Les sommes récoltées par le Bureau servent à financer tout d'abord la récolte d'informations de nature et de provenance très diverses : presse soviétique et internationale, livres et brochures, mais aussi les rapports et documents confidentiels obtenus auprès d'offices de renseignements d'une fiabilité parfois douteuse. Le Bureau exécute également un immense travail de propagande, en inondant ses correspondants de bulletins, notes et rapports, à charge pour ceux-ci de les répercuter auprès des personnalités et organismes les mieux à même de les exploiter. Une partie des recettes couvre enfin les frais des très nombreux voyages entrepris par Aubert et les membres actifs du Bureau.

Une attention toute particulière est accordée à la presse. Dès le début de son existence, l'EIA cherche à s'assurer le concours d'un quotidien de renommée internationale disposé à relayer ses informations. Le *Journal de Genève*, très lu par les collaborateurs des institutions établies à Genève – Société des Nations, Bureau International du Travail – et par les délégués aux conférences qui s'y tiennent, apparaît comme l'organe tout désigné pour cette fonction. Le 3 septembre 1924, son conseil d'administration s'engage à utiliser la documentation fournie par le Bureau et accepte de publier à l'occasion des articles rédigés par celui-ci<sup>81</sup>. Au printemps 1929,

<sup>81</sup> « Séance du mercredi 6 août 1924 », « Séance du mercredi 27 août 1924 », « Séance du mercredi 3 septembre 1924 » (Archives de la Ville de Genève, J.-G. 2. 2. 1. c) ; « Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, 19 octobre 1923-1<sup>er</sup> juin 1925 ». Dans une lettre datée du 2 août 1924 (Archives de la Ville de Genève, J.-G. 2. 2. 2/1). Th. Aubert avait proposé à Henri Chauvet que le *Journal de Genève* devienne « le premier organe officiel de l'Entente contre la 3<sup>e</sup> Internationale ». Il ajoutait : « Si donc le *Journal de Genève* nous ouvrait ses colonnes officiellement, par exemple une fois par semaine, et nous permettait de remettre à ses rédacteurs le résultat de notre documentation pour qu'ils en tirent des articles, j'ai le

jugeant que les termes de cet accord n'ont pas été respectés, en partie à cause de l'opposition du responsable de la politique étrangère du quotidien, l'historien William Martin<sup>82</sup>, Aubert, qui brandit pour l'occasion l'épouvantail d'une prétendue action concertée de Moscou contre la Suisse, obtient de la direction du *Journal* que le Bureau remette plusieurs fois par semaine un certain nombre d'informations déjà triées à la rédaction du quotidien, laquelle en extraira ce qui lui paraît utile, ainsi que quatre brefs articles de sa composition par mois, le *Journal* restant cependant seul juge de l'opportunité de leur parution. Enfin, à la demande expresse de Jean Martin, le chef du Secrétariat suisse de l'Entente, Maurice Roullet<sup>83</sup>, se tiendra à la disposition du rédacteur en chef pour fournir à celui-ci « des renseignements spéciaux sur la Suisse »<sup>84</sup>. Dans les mois qui suivent, le lecteur se verra ainsi abreuvé de nouvelles concernant l'Union soviétique ou les agissements du Komintern sans avoir la possibilité de les identifier comme provenant de l'EIA<sup>85</sup>.

---

sentiment qu'assez rapidement l'attention du public et des autres journaux serait attirée de la sorte. ».

<sup>82</sup> « *Journal de Genève*, 25 avril 1929 » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1929).

<sup>83</sup> Maurice Roullet, membre de la Ligue nationale suisse, est aussi directeur à cette époque de l'Union civique suisse de Genève.

<sup>84</sup> Séance du 29 avril 1929 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1929). Cf. la relation faite par Jean de SENARCLENS de ce qu'il nomme les « contestations autour de la ligne rédactionnelle du *Journal* » dans l'ouvrage à caractère hagiographique qu'il dirige (*Un journal témoin de son temps – Histoire illustrée du Journal de Genève 1826-1998*, Genève, Slatkine, 1999, pp. 66-67, « Aperçu historique du *Journal de Genève* »). On cherchera en vain dans ces lignes un effort d'identifier politiquement les acteurs de cette contestation dans ces lignes, lesquelles se gardent d'évoquer l'accord conclu entre le Bureau permanent de l'EICTI et la direction du *Journal*, pourtant largement documenté par les archives de celui-ci, que l'auteur reconnaît avoir consultées.

<sup>85</sup> Par exemple, pour le mois de mai 1929, voir : n. s., « Combattants rouges », *Journal de Genève*, 8 mai 1929; n. s., « Russie – Le mouvement révolutionnaire et les nègres – Le programme de la 3<sup>e</sup> Internationale enseigné à l'école », *Journal de Genève*, 8 mai 1929; n. s., « Le Japon et le bolchevisme », *Journal de Genève*, 9 mai 1929; n. s., « À propos de l'exposition soviétique à Genève », *Journal de Genève*, 9 mai 1929; n. s., « La propagande bolchevique parmi les enfants suisses », *Journal de Genève*, 11 mai 1929; n. s., « L'expérience rouge », *Journal de Genève*, 12 mai 1929; n. s. « Russie – Un témoignage sur la terreur », *Journal de Genève*, 13 mai 1929; n. s., « La lutte anti-religieuse en Russie », *Journal de Genève*, 15 mai 1929; n. s., « Belgique – Pourquoi M. Laporte n'est plus communiste », *Journal de Genève*, 15 mai 1929; n. s., « Les beautés de l'économie socialiste », *Journal de Genève*, 17 mai 1929; n. s., « Une nouvelle inflation en Russie soviétique », *Journal de Genève*, 18 mai 1929; n. s., « L'URSS et le Pacte Kellogg », *Journal de Genève*, 22 mai 1929; n. s., « Russie – Staline et les divergences dans le parti communiste », *Journal de Genève*, 22 mai 1929; n. s., « Russie

De fait, c'est l'ensemble du contenu rédactionnel qui est désormais soumis à l'impératif de l'anti-bolchevisation des esprits, préconisée par Aubert. Grâce au concours actif de plusieurs de ses rédacteurs, au premier rang desquels il faut mentionner René Payot et Jean Martin, l'organe de presse genevois glisse ainsi vers des positions de plus en plus conservatrices et violemment antisocialistes.

### **L'importance du réseau forgé par le Bureau permanent sur le plan international**

J'ai évoqué ailleurs<sup>86</sup> la trame relationnelle tissée par Aubert et ses collaborateurs en Suisse, au sein tant du Conseil fédéral, où ils se sont assurés, dès 1929, l'appui de Jean-Marie Musy, que du Parlement, du Ministère public fédéral, de la police des étrangers et de l'état-major. C'est le réseau international construit par le Bureau permanent qui retiendra ici notre attention – un réseau dont je vais présenter pour terminer quelques aspects parmi les plus significatifs.

L'EIA se présente au départ sous la forme d'un agrégat de centres nationaux, constitués soit par un ensemble de groupements patriotiques ou de défense sociale – comme en Pologne –, soit par un comité ou un bureau spécifique émanant de ceux-ci – comme en Belgique, avec la Société d'Études politiques, économiques et sociales (SEPES) –, ou encore par un secrétariat dépendant directement des autorités – en Espagne, par exemple, où, de 1927 à 1931, le gouvernement dictatorial prend en charge le centre madrilène de l'EIA et verse directement au Bureau la contribution annuelle due par celui-ci. Cependant, l'action de l'adversaire se déroulant à l'échelle du globe, la nécessité de créer des organismes transnationaux apparaît dès 1926, moment où Aubert fait la connaissance de l'ancien ministre des finances des Pays-Bas durant la Grande Guerre, l'économiste anti-marxiste Marie Willem Frederik Treub (1858-1931). Celui-ci dirige alors l'*Ondernemersraad voor Neder-*

---

– Au Congrès des Soviets », *Journal de Genève*, 24 mai 1929 ; n. s., « Russie – La situation des ouvriers », *Journal de Genève*, 26 mai 1929 ; n. s., « La bolchevisation de l'Amérique latine », *Journal de Genève*, 26 mai 1929 ; n. s., « Russie – Défense paysanne – Les croyants se défendent », *Journal de Genève*, 28 mai 1929 ; n. s., « L'Internationale communiste prépare la guerre civile », *Journal de Genève*, 30 mai 1929.

<sup>86</sup> CAILLAT, « L'Entente internationale anticommuniste (EIA) : l'impact sur la formation d'un anticommunisme helvétique de l'action internationale d'un groupe de bourgeois genevois », in CAILLAT *et al.* (éd.), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, pp. 147-163.

*landsch-Indië*, une importante organisation coiffant l'ensemble des entreprises hollandaises en Indonésie, et il est en liens étroits avec Henri Deterding, le magnat du groupe pétrolier anglo-néerlandais *Royal Dutch-Shell*. Un plan grandiose d'action internationale est mis sur pied par Aubert et le Dr Lodygensky, qui reçoit l'approbation de Treub. Il prévoit en particulier la création d'un « mouvement pour la libération du peuple russe », qui viserait à rien moins que l'organisation en Russie même « d'une agitation antisoviétique et d'un mouvement révolutionnaire anti-bolchevique »<sup>87</sup>. Le projet envisage également une « action dans les colonies et chez les races de couleur »<sup>88</sup>, qui débouche, début 1928, sur la création d'un Bureau colonial international à La Haye, destiné à combattre la propagande bolchevique parmi les peuples placés sous domination européenne et à sauvegarder les intérêts des puissances coloniales, minés par la montée des mouvements nationalistes indigènes<sup>89</sup>. Selon les propres termes d'Aubert, le Bureau colonial doit être appelé à un grand développement, car, explique-t-il, « même si les Soviets tombent, les éléments révolutionnaires continueront à exploiter le mécontentement et les ambitions et à développer l'antagonisme entre les blancs et les races de couleurs ». Il y voit même « le grand conflit de l'avenir ». Selon l'avocat, « le Bureau colonial peut être le début d'un front unique blanc que l'avenir peut rendre nécessaire »<sup>90</sup>. La crise économique aura raison cependant de l'existence de cet organisme, dont l'activité ne paraît pas avoir été par ailleurs très efficace et qui ne survivra que quelques mois à la mort de Treub, son bailleur de fonds, survenue en été 1931.

Autre pièce maîtresse du réseau développé par le Bureau permanent de l'EIA, le Belge Georges Theunis (1873-1966), administrateur de sociétés, ancien ministre des Finances de 1920 à 1925 et Premier ministre de 1921 à 1925, président de la Confé-

<sup>87</sup> « Projet N° 1 – Programme d'une action développée », [s. d., prob. mai 1927] (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, Canada, Chine, 1924-1927).

<sup>88</sup> « Action dans les colonies et chez les races de couleur », (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, Canada, Chine, 1924-1927).

<sup>89</sup> « Voyage à Paris de M. Lodygensky (9-12 janvier 1928) et de M. Aubert (11-13 janvier 1928) », ainsi que séance du 11 février 1928 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1928).

<sup>90</sup> Lettre de Th. Aubert à M. W. F. Treub, Genève, 31 mai 1928 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, Canada, Chine, 1928-1930).

rence économique internationale de la SdN en 1927 et président de la Chambre de Commerce internationale depuis 1929, dont Aubert fait la connaissance début 1931 par l'entremise de René Hentsch. Pour combattre l'Union soviétique sur le plan économique, Theunis propose à Aubert de mettre sur pied un groupement formé par des personnalités européennes influentes du monde industriel et financier et dont il prendrait la tête<sup>91</sup>. En dépit des marques d'intérêt prodiguées par la plupart des personnalités approchées, Theunis doit abandonner rapidement l'idée même de la création d'un organisme international destiné à la lutte économique contre Moscou. Les milieux économiques se montrent en effet peu enclins, au plus fort de la crise mondiale, à promouvoir les actions de boycott du commerce et du crédit à l'URSS proposées par l'Entente. Si, là encore, les résultats concrets sont maigres, la collaboration avec Theunis a considérablement accru le prestige et le rayonnement du Bureau permanent dans les milieux où celui-ci cherche à accroître son influence.

J'évoquerai enfin un élément capital du réseau mis en place par le Bureau permanent en France, la liaison opérée avec les services de renseignements de l'armée française en 1930. Au cours d'un voyage à Paris, effectué en novembre 1928, le Dr Lodygensky fait la connaissance du capitaine Pierre Laurent par l'intermédiaire du colonel Boris Nikitine. Cet officier russe avait été adjudant à l'état-major de la division caucasienne de cavalerie sur le front de Galicie, à laquelle appartenait également le médecin russe<sup>92</sup>, puis attaché à l'état-major du commandement militaire de Pétrograd sous le gouvernement provisoire. C'est en cette qualité qu'il était entré en relation avec le capitaine Laurent, alors chargé par l'armée française « d'une mission spéciale » en Russie. Émigré ensuite à Paris, Nikitine<sup>93</sup> avait trouvé un emploi comme ingénieur dans la maison Thomson-Houston, dont le conseil d'administration était présidé par le père du capitaine Laurent, Charles<sup>94</sup>.

<sup>91</sup> Séance du 27 mai 1931 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1931).

<sup>92</sup> « Voyage du Dr Lodygensky à La Haye, Bruxelles et Paris, 7-13 novembre 1928 » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1928) ; LODYGENSKY, *Une carrière médicale mouvementée*, manuscrit inédit cité, vol. 1, p. 32. Voir chapitre 3.

<sup>93</sup> En 1928, Nikitine exerce la fonction de « correspondant à Paris » de la section russe de l'EICTI, dirigée par Alexandre Lodygensky, le frère du docteur.

<sup>94</sup> Lettre de [G. Lodygensky] à M. Dollfus, 27 novembre 1928, (BGE, Archives EIA,

Le Bureau permanent considérera rétrospectivement sa rencontre avec Pierre et Charles Laurent comme une étape importante de son développement<sup>95</sup>. Charles Laurent a été, de 1920 à 1923, le premier ambassadeur français en poste à Berlin après la fin de la Première Guerre mondiale. Il siège dans de nombreux conseils d'administration, où il représente les intérêts du groupe Schneider<sup>96</sup> et dirige la section française du « Comité franco-allemand d'Information et de Documentation ». Fondé en septembre 1926 par le grand industriel luxembourgeois Émile Mayrisch, cet organisme réunit des personnalités influentes de France et d'Allemagne, appartenant pour la plupart à la bourgeoisie d'affaires<sup>97</sup>. Pierre Laurent aurait quant

---

Correspondance du Bureau permanent, France, 1927-1929) ; lettre de [Th. Aubert] à Bouxen [Julien Terres], 30 mars 1932 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, France, 1932-1933).

<sup>95</sup> Lettre de [Th. Aubert] à Bouxen [J. Terres], 30 mars 1932 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, France, 1932-1933) : « Le Colonel N. [Nikitine] montre un vif intérêt pour la cause de l'Entente, fait preuve d'énergie et de bonne volonté. Rend à l'Entente le service *incontestable* en mettant en rapports les membres du Bureau permanent avec le Capitaine Laurent. Les résultats positifs de ce fait au point de vue français et international vous sont connus » (c'est l'auteur de la lettre qui souligne).

<sup>96</sup> Christophe LAFOREST, « Milieux d'affaires français et relations internationales dans l'entre-deux-guerres : le cas polonais », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 11, 2 avril 2001, éd. électronique : <http://ipr.univ-paris1.fr/spip.php?article146>.

<sup>97</sup> Ina BELITZ, « Das Deutsch-Französische Studienkomitee : exklusive Machteliten auf der Suche nach Verständigung », in Ina BELITZ, *Befreundung mit dem Fremden: die Deutsch-Französische Gesellschaft in den deutsch-französischen Kultur- und Gesellschaftsbeziehungen der Locarno-Ära*, Frankfurt a. M., Peter Lang, 1997, pp. 186-207. On retrouve dans sa section française, créée en octobre 1926, quelques-uns des grands noms de la sidérurgie, de la chimie et du secteur énergétique du pays. Citons, par exemple, Henri de Peyerimhoff, président du Comité des Houillères de France et de diverses sociétés minières, le magnat de l'acier Eugène Schneider, René-Paul Duchemin, président de Kuhlmann et de l'Union des Industries chimiques, président de la Confédération générale de la Production française, organe faîtier des associations patronales, enfin Ernest Mercier, qui dirige un important groupe de compagnies électriques, et en sa qualité de président du Redressement français, un mouvement proposant une vision techno-corporatiste de la société, fondée sur une analyse élitiste de la politique nationale avait financé les activités en France de l'EIA en 1926 et 1927. Sur Peyerimhoff, lire Alain CHATRIOT, « Henri de Peyerimhoff (1871-1953), le gentleman du charbon », in *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle*, Olivier DARD et Gilles RICHARD (dir.), Metz, Centre de recherche histoire et civilisation de l'Université Paul Verlaine de Metz, 2005, pp. 45-73. Eugène Schneider (1868-1942) dirige l'entreprise familiale du Creusot dès 1898, orientant de plus en plus les activités de celle-ci vers l'armement. Le fameux canon de 75 mm, utilisé par l'armée française durant la Première Guerre mondiale, a été fabriqué dans ses fonderies. Il développe considérablement sa société en prenant des participations au Maroc, en Russie et en Amérique du Sud, au Chili notamment. Dès le retour à la paix, il favorise le

à lui des relations « très étendues » dans les milieux économiques et coloniaux, soit personnellement, soit par son père, membre du conseil d'administration de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez. Charles Laurent serait intéressé à la création d'un comité colonial français, à laquelle son fils se déclare prêt à contribuer. Celui-ci, par ailleurs, travaille vraisemblablement à l'état-major du commandement militaire de Paris<sup>98</sup>.

Les négociations prometteuses engagées en 1929 à Paris par le Bureau permanent avec le capitaine Laurent et, par l'entremise de son père Charles, avec le directeur général de la Compagnie de Suez, Georges Edgar-Bonnet<sup>99</sup> aboutissent au début 1930 à un résultat des plus prometteur pour le développement de l'ensemble de l'action menée par l'EIA. Un « service de renseignements et d'action » civil, dépendant de l'état-major de l'armée et en relation avec « certains grands groupes patronaux d'intérêt national », tels que le Comité des

---

développement des industries électriques du groupe et crée des filiales en Europe centrale, en particulier en Tchécoslovaquie, où il acquiert les usines Skoda, par le biais d'une holding, l'Union européenne industrielle et financière, dont il est propriétaire. Eugène Schneider est le type même du patron paternaliste, proposant un modèle de gestion et de contrôle social des ouvriers fondé sur la famille, la religion et le travail (Annie CAMPOS et Stéphane GACON, « Les Schneider comme figure emblématique du patronat français », in *Du local à l'universel*, Journées inter-académiques de Nancy organisées par l'Inspection générale d'histoire-géographie, 17 et 18 mars 1998 : <http://webpublic.acdijon.fr/pedago/histgeo/Bourgogne/DocBourg/Schneider/schneide.htm>). Patron des Etablissements Kuhlmann, René-Paul Duchemin (1875-1963) préside depuis 1926 la Confédération générale de la Production française, un organisme créé en 1919 à l'initiative du ministre de l'Industrie et du Commerce, Étienne Clémentel (1864-1936), désireux de voir en face de la Confédération générale du Travail (CGT) une organisation patronale unifiée; celle-ci rassemble une douzaine de groupes industriels et 1 500 organisations primaires (informations recueillies sur le site : <http://www.quid.fr/2006>; sur Mercier, voir Robert L. FROST, *Alternating Currents: Nationalized Power in France, 1946-1970*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1991, édition électronique : [www.personal.si.umich.edu/~rfrost/papers/AC](http://www.personal.si.umich.edu/~rfrost/papers/AC), chap. 1, pp. 8-9, qui cite l'ouvrage de Richard F. KUISEL, *Ernest Mercier: French Technocrat*, Berkeley, University of California Press, 1967, p. 48).

<sup>98</sup> « Voyage du Dr Lodygensky à La Haye, Bruxelles et Paris, 7-13 novembre 1928 », « Rapport sur le voyage de M. Le Fort à Paris, du 13 au 19 décembre 1928 » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1928); Séance du 4 mars 1929, [Voyage de Th. Aubert en Belgique et en Hollande, 4-9 mai 1929] (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1929).

<sup>99</sup> Séances du 18 et du 24 juin 1929, du 13, 18, 24 et 31 juillet 1929, « Voyage de M. Aubert à La Haye, le 19 novembre 1929 » (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1929); Lettre d'un membre du Bureau permanent à M. W. F. Treub, 8 juillet 1929 (BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, 1928-1938).

Forges et la compagnie de Suez, est mis sur pied sous l'appellation de « Poste P/A ». Financé par un comité de personnalités du monde économique dont les noms ne sont pas divulgués, ce service est dirigé par le colonel Robert Lainey, alors chef du Deuxième Bureau, qu'il quitte en juin 1930, ayant signé, comme ses principaux collaborateurs, un engagement pour cinq ans dans le nouvel organisme. Celui-ci est divisé en deux parties : la liaison avec le patronat est assurée par une officine, installée 45 rue de la Bienfaisance à Paris, tandis que l'adjoint du colonel, le commandant d'état-major Julien Terres, installe « les bureaux du Poste P/A proprement dit, en relation directe avec l'état-major, au 39 rue Mauriceau à Asnières », dans la banlieue de la capitale<sup>100</sup>.

Dans un premier temps, la collaboration entre le Poste P/A et le Bureau permanent de l'EIA est au service d'un ambitieux projet de rapprochement franco-allemand dirigé contre l'Union soviétique, à laquelle Aubert et le Dr Lodygensky travaillent durant les années 1930-1932, en essayant de mobiliser, non sans de grandes difficultés, les milieux patriotiques des deux États. Leur entreprise se heurte en

---

<sup>100</sup> Les citations et plupart des renseignements contenus dans ce paragraphe proviennent de l'ouvrage du fils du commandant Terres, Robert : Robert TERRES, *Double jeu pour la France 1939-1944*, Paris, Grasset, 1977, pp. 23-24 et 392; voir également LODYGENSKY, *Face au communisme*, vol. 2, p. 11, qui attribue à l'Union coloniale française le fait d'avoir mis en relation l'Entente avec le colonel Lainey et le commandant Terres. D'après les procès-verbaux des séances du Bureau permanent, l'initiative en revient au capitaine Laurent (séance du 3 février 1930 [BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1930]) : « Le capitaine Laurent annonce la constitution définitive de l'organe pour les Colonies, à la tête duquel se trouve une personnalité de grande valeur et tout à fait au courant de la question »; lettre de [Th. Aubert] à M. W. F. Treub, 8 février 1930 [BGE, Archives EIA, Correspondance du Bureau permanent, Bureau colonial, 1928-1938] : « J'ai également vu M. Ch. Laurent qui m'a indiqué les grandes lignes de leur organisation, laquelle va bientôt être mise en activité. [...] L'organisation de Paris a l'intention de faire étudier nos archives pour se rendre compte de notre méthode de travail »; « Rapport du Dr Lodygensky – Mission à Cologne, La Haye, Rotterdam, Bruxelles, Liège, Paris, 2 au 12 mars [1930] » [BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1930] : « Paris: 12 mars. Le matin, entrevue avec le capitaine Laurent, qui informe que M. L. [Lainey] a signé un contrat pour 5 ans, de même que ses autres collaborateurs. Il sera définitivement libre au mois de juin, mais le travail commencera dès maintenant. Il avait l'intention d'envoyer dès à présent à Genève son collaborateur »; voir enfin, dans le procès-verbal de la séance du 10 juin 1930 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1930), une confirmation de la participation de la Compagnie de Suez à ce nouveau service en liaison avec le Bureau permanent : « Visite du sénateur Eccard. M. Aubert le met confidentiellement au courant de notre accord avec Suez et lui suggère d'aller voir M. G. E.-Bonnet. »

effet à la méfiance qu'éprouvent les milieux français concernés devant le développement du révisionnisme allemand, incarné par le parti national-socialiste. Les échanges avec le Poste P/A se poursuivront tout au long des années 1930, et il n'est pas interdit de penser que ceux-ci n'ont pas été sans influence sur la politique étrangère de la France, en dehors des périodes de gouvernement de front populaire, un champ encore inexploré qui demanderait de nouvelles recherches dans les archives du Quai d'Orsay et du ministère de la Défense.

### Conclusion

J'ai bien conscience au terme de cette brève présentation, d'avoir ignoré, faute de place, de larges pans de l'activité de l'EIA, notamment dans le domaine religieux. Cet aspect fait d'ailleurs l'objet d'une thèse, menée par Stéphanie Roulin, de l'Université de Fribourg. J'ai dû, en outre, m'arrêter pour la même raison au seuil des années 1930. Les relations nouées par le Bureau permanent avec l'*Antikomintern*, l'organisation de propagande anticomuniste établie par le régime nazi, les négociations entreprises avec les représentants japonais à Genève en vue de créer un centre antibolchévique pour l'Extrême-Orient à Tokyo, ainsi que les subventions généreusement accordées par le gouvernement italien à partir de 1937 seront évoquées peut-être dans des travaux ultérieurs.

À travers les lignes qu'on vient de lire, je poursuivais un double objectif. Définir tout d'abord le cadre idéologique dans lequel se meut l'EIA et le projet politique développé par ses promoteurs sous couvert de la lutte contre le bolchevisme ; mettre en relief ensuite l'importance du réseau international tissé depuis Genève par Aubert et le Bureau permanent jusqu'en 1932. Un ultime exemple permettra d'illustrer cet aspect.

Le 4 février 1932, doit s'ouvrir à Genève la conférence pour la limitation des armements, à laquelle les Soviétiques sont invités. Le 1<sup>er</sup> février, le commandant Terres remet à Aubert la première tranche d'une subvention spéciale de 10'000 francs français – environ 25'000 francs actuels – octroyée par son groupement pour les frais supplémentaires engendrés par l'action du Bureau permanent durant la conférence. Afin de « créer une ambiance défavorable » au régime de Moscou dans l'opinion, l'EIA décide « de

faire une campagne spéciale »<sup>101</sup>. Une large place est accordée ainsi aux difficultés rencontrées par Radek pour obtenir un visa pour la Suisse – Radek dont on rappelle alors le rôle qu'il aurait joué dans le soi-disant complot ourdi par Moscou en 1918<sup>102</sup>. Signe de ce que les Soviétiques n'ignorent pas qui alimente cette campagne, Moscou fait, la veille de l'ouverture de la conférence, publiquement état d'un complot en vue d'assassiner le chef de sa délégation, Maxime Litvinov, qu'auraient fomenté les cercles de l'émigration russe à Paris gravitant autour des dirigeants de l'armée russe en exil, les généraux Miller, Dragomirov et Chatilov, avec la complicité du Dr Lodygensky. Cette accusation provoque une vive réaction de l'intéressé, alors en instance de naturalisation<sup>103</sup>, tout en renforçant en lui la conviction de l'importance de l'action qu'il mène au côté de Théodore Aubert. Genève, aux yeux des dirigeants soviétiques, est bien alors devenue le cœur du mouvement antibolchevique mondial.

---

<sup>101</sup> Séance du 15 janvier 1932 (BGE, Archives EIA, Procès-verbaux du Bureau permanent, 1932).

<sup>102</sup> N. s., « La Conférence du désarmement », *Journal de Genève*, 3 et 4 février 1932.

<sup>103</sup> Copie du télégramme adressé par le gouvernement soviétique au secrétariat de la Société des Nations, 3 février 1932 (AFB, E 4320 (B) 1990/138/98, dossier Georges Lodygensky). D'après une déclaration faite à la police genevoise le 31 mars 1932, et transmise au ministère public fédéral le 2 avril, G. Lodygensky aurait rencontré Chatilov en décembre 1931, au cours du bref séjour effectué à Genève par le général, lequel serait venu demander à l'office des réfugiés de la Société des Nations qu'il « fasse le nécessaire en vue de recueillir une vingtaine de mille francs en faveur des chômeurs russes en France » (« 2. April 1932 N° C.11.1 von Genf, 31.III SA 116 », AFB, E 4320 (B) 1990/138/98, dossier Georges Lodygensky). Notons que Polounine, le complice de Conradi dans l'assassinat du délégué soviétique Vorovsky à la conférence de Lausanne, le 10 mai 1923, une affaire traitée au chapitre 5 ??? a habité chez Chatilov après son expulsion de Suisse ([S. d.], « Note concernant la section russe » [BGE, Archives EIA, Activité du Bureau permanent, 1924-1927]). Sur la parution du télégramme dans la presse et les protestations du Dr Lodygensky, voir: n. s., « La Conférence du désarmement – M. Litvinov menacé? », *Journal de Genève*, 8 février 1932; R. P. [René Payot], « Autour de la Conférence du désarmement – Une infamie », *ibid.*, 9 février 1932. La lutte contre l'extrême gauche genevoise, incarnée par Léon Nicole et la section locale du parti socialiste devient à cette époque l'un des thèmes dominants du *Journal de Genève*, et René Payot en est le polémiste attitré (Procès-verbal de la séance du 23 septembre 1931 [Archives de la Ville de Genève, J.-G. 2. 2. 1. f, « Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, 3 février 1930-11 janvier 1933 »]).

